



**Reseau de Recherche " Migration et
Urbanisation dans le Sahel "**

**RAPPORT
DE
RECHERCHE**

**MIGRATION ET URBANISATION
AU SENEGAL**

**Alloune BA
Ibrahima SARR**

MIGRATIONS ET URBANISATION AU SENEGAL

RAPPORT DE RECHERCHE

MIGRATIONS ET URBANISATION AU SENEGAL

**Alioune BAH
Ibrahima SARR**

**Réseau de Recherche " Migration et Urbanisation
dans le Sahel "**

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	3
I - DYNAMIQUE HISTORIQUE DES PHENOMENES MIGRATOIRES ET D'URBANISATION	5
1.1 - Processus d'intégration du Sénégal à l'économie du marché	5
1.2 - La ville coloniale, centre de gravité	7
1.3 - Crise du milieu rural	8
II - LES MIGRATIONS	12
2.1 - Les stratégies migratoires	12
2.2 - Les déplacements temporaires	16
2.3.1 - Introduction	19
2.3.2 - Les enquêtes Démographiques de 1960-61 et de 1970-71	19
2.3.3 - Les enseignements du Recensement de 1976 .	22
2.3.4 - L'apport de l'enquête Main-d'oeuvre - migration	24
2.3.5 - Les Apports du RGPH/88	26
2.4 - Evolution au sein des régions d'émigration . .	30
2.4.1 - La région de Diourbel	30
2.4.2 - La région de Saint-Louis	31
2.4.3 - La région de Casamance	31
2.4.4 - La région de Thies.	32
2.5 - Evolution des régions d'immigration.	32
2.5.1 - La région de Dakar.	33
2.5.2 - La région du Sine-Saloum	33
2.5.3 - La région de Tambacounda	34
2.6 - La Migration internationale	34
2.6.1 - Des sénégalais à l'extérieur	34
2.6.2 - Les Etrangers résidant au Sénégal . . .	36
III - DIMENSION DE L'URBANISATION	40
3.1 - LE RESEAU URBAIN	40
3.2 - Etude de quelques types de villes	46
3.2.1 - Ziguinchor, pôle d'un espace viable . .	46
3.2.2 - Thiès avant dernière étape dans la direction de Dakar	47
3.2.3 - Richard-Toll, pôle d'attraction récent.	48
3.2.4 - Les villes à croissance nulle.	50

IV - LA PLUS GRANDE VILLE : DAKAR	51
4.1 - Le poids de Dakar	51
4.2 - Problèmes d'insertion urbaine	55
4.2.1 - Stratégies de fixation et conditions d'hébergement	57
4.2.2 - Stratégies d'insertion professionnelle	60
4.3 - Relation avec les zones de départ	62
V - RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES	66

AVANT-PROPOS

Cette synthèse est le résultat de la collecte de données effectuée par le groupe sénégalais dans le cadre du projet de recherche "Migrations et Urbanisation dans le Sahel", initié et coordonné par le Centre d'Etudes et de Recherches sur la Population pour le Développement/Institut du Sahel à Bamako.

Elle vient alors renforcer les contributions des délégations des huit autres pays membres du CILSS. Cependant l'étude d'un sujet aussi sensible et qui couvre un ensemble géographique aussi vaste et diversifié que le Sahel a nécessité une concertation pour l'harmonisation des approches méthodologiques. A cet égard, en Novembre 1988, Bissao a abrité un séminaire où des axes de recherches ont été suggérés mais aussi grâce à une réflexion préalable sur les concepts de "migration" et "urbanisation", dont l'interprétation divise souvent les chercheurs, la concordance souhaitée a été obtenue. Ainsi pour les besoins de l'étude les définitions suivantes ont été retenues :

- Pour l'étude de l'urbain au Sahel, toute localité qui a 5.000 habitants et plus et tout chef-lieu d'une subdivision administrative est considérée comme "VILLE".

- Pour la migration, le séminaire a accepté les définitions utilisées dans les différents pays membres, se proposant au cours de séances ultérieures d'harmoniser après appréciations critiques.

Evidemment ces schémas réducteurs nous invitent à une relecture de l'espace sénégalais à travers une nouvelle trame urbaine. En effet il s'agit d'ajouter au répertoire des communes, considérées comme centres urbains, toutes les localités non reconnues officiellement comme telles et qui ont atteint la taille définie par le séminaire. Mais aucune soustraction ne sera opérée, en ce sens que les communes de moins de 5.000 habitants, en l'occurrence Foundiougne et Oussouye, remplissent la deuxième condition qui désigne les chefs lieux de subdivision administrative.

Ces travaux de compilation, menés par un démographe-statisticien et un géographe, ont été faciles en raison de l'existence au Sénégal d'une littérature abondante où le volet migration est bien fourni grâce à un certain nombre d'enquêtes:

- 1. l'enquête démographique nationale 1960/1961
- 2. l'enquête démographique nationale à passages multiples de 1970/1971
- 3. le recensement général de la population d'Avril 1976
- 4. l'enquête migration main-d'œuvre en 1979
- 5. le recensement général de la population et de l'habitat 1988

Beaucoup d'études ont été aussi consacrées aux établissements humains, sous forme de monographies ou d'études sectorielles, thématiques, voire des études d'ensemble. Il ressort de ces recherches que de 1910 à 1964, la population urbaine (villes de 5.000 habitants et plus) est passée de 59.000 habitants à 903.700 habitants - soit en 54 ans une multiplication par 15. Pendant la même période le taux d'urbanisation est passé de 4,8 % à 26,6 % ; il a été multiplié par 5,5. Le nombre des villes était de 22. Les résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat 1988 confirment le processus d'urbanisation accélérée : 39 % de la population résident dans les communes (définition de la ville admise au Sénégal) et 3% dans des localités qui ont plus de 5000 hbts et qui ne sont pas des communes. Ces pourcentages exprimés en chiffres bruts donnent 2660000 hbts dans les communes et 240000 hbts dans les localités de 5000 hbts et plus qui ne sont pas des communes. Si l'on prend donc comme définition celle retenue à Bissau, le taux d'urbanisation du Sénégal devient 42 %. Le nombre de villes de plus de 100.000 habitants, Dakar et Pikine exclues, est passé de 2 en 1976 à 5 en 1988.

Les avis concordent pour reconnaître que l'augmentation de la population urbaine est en partie le fait des migrations bien que la part de l'accroissement naturel devient de plus en plus importante. Les migrations sont liées principalement à la croissance démographique mais encore à l'effondrement des structures traditionnelles ou de façon générale à la crise du milieu rural. Ces mutations ont influencé l'occupation du sol au Sénégal :

- l'accroissement de la capacité d'attraction et de diffusion spatiale des villes fait reculer de plus en plus les campagnes
- l'opposition entre le Sénégal littoral, accumulation de populations, d'infrastructures, d'activités et le Sénégal continental, sous développé, se renforce posant ainsi un problème d'aménagement du territoire d'une rare acuité
- la tendance à la macrocéphalie favorise la création d'espaces de plus en plus abstraits dont la gestion défie l'imagination. Au Sénégal la crise de la ville n'est pas un vain mot.

Notre propos ne s'éloignera pas sensiblement de la problématique dégagée à Bissao où le séminaire, dans la perspective d'un document de synthèse, a proposé le plan d'analyse suivant :

- . Contexte économique, social et politique des phénomènes de migration et d'urbanisation
- . Etudes des migrations (Historique, causes, flux, conséquences)
- . Urbanisation (historique, réseau, conséquences)
- . Politiques de migrations, politiques urbaines et développement
- . Perspectives de recherche et d'action.

INTRODUCTION

La position de finistère pour le Sahel ouest africain dont il occupe la partie occidentale la plus avancée confère au territoire sénégalais une certaine particularité. Ses régions climatiques sont organisées selon deux gradients principaux : le gradient méridien qui impose sa marque dans l'intérieur et le gradient atlantique qui ajoute des nuances littorales. D'une manière générale les précipitations décroissent du sud vers le nord. Si l'on prend pour référence l'isohyète 500 mm (moyenne 1961-1985), qui passe par une ligne BAMBEY-BAKEL, la moitié du pays appartient au domaine sahélien mais l'influence maritime rend le littoral plus accueillant. En effet la moitié nord du Sénégal est une zone à hauts risques climatiques, un milieu hostile où l'insuffisance des quantités d'eaux pluviales disponibles rend aléatoire la culture ; dans le ferlo notamment, couloir central du Sahel sénégalais, une occupation humaine sédentaire se heurte à la profondeur des nappes, aussi il ne porte que sur de petits groupes très épars de pasteurs. Dans ces contrées subarides, l'urbanisation est très localisée : elle concerne les anciennes escales le long du fleuve et les escales ferroviaires du vieux bassin arachidier au Nord-Ouest. Les grandes villes de St-Louis, Thiès et Dakar appartiennent à ce domaine climatique.

Par ailleurs, on remarque une corrélation assez nette entre les zones très faiblement peuplées des vallées de l'est du territoire et les aires d'extensions des simulies et des glossines, insectes vecteurs de l'onchocercose et de la trypanosomiase.

Ces régions répulsives du Nord et de l'Est s'opposent au Sénégal central atlantique (bassin arachidier) et au Sud-Ouest où la mise en valeur est la plus évidente. Ainsi les conditions physiques affectent l'occupation du territoire mais elles ne suffisent pas pour autant à expliquer certaines variations de la distribution de la population. Quelques facteurs historiques, socio-économiques sont également déterminants ; la mise en valeur coloniale, en s'implantant sur le littoral, a provoqué un déséquilibre. Au Sénégal, comme partout en Afrique, "c'est la carte objective des distances de la mer qui joue le rôle décisif dans l'orientation Ces distances en kilomètres signifient, on le sait, des distances en coûts, et l'affaiblissement du pouvoir d'achat à mesure que croît l'éloignement¹"

La République du Sénégal s'étend sur 197000 Km² environ, entre le 12° et le 17° de latitude Nord. Au 27 Mai 1988, elle comptait environ 6900000 habitants (résultats provisoires du RGPH/88), comme annoncé ci-dessus la répartition spatiale est inégale. Avec plus de 1500000 habitants, la région de Dakar regroupe environ 22 % de la

¹ BUGNICOURT J. (1971) Disparités régionales et Aménagement du Territoire en Afrique - Paris ed. Armand Collin PP 271.

population résidente au Sénégal sur une superficie qui ne représente que 0,3 % du territoire national. La situation inverse est fournie par la région de Tambacounda qui, avec 59602 Km², couvre le tiers de la superficie nationale alors qu'elle renferme moins de 6 % de la population du pays. Cette disparité illustre éloquemment l'opposition entre le Sénégal atlantique et son hinterland.

Pour l'ensemble du Sénégal, la densité de peuplement moyenne est de 35 hbts au Km²; cet indice de concentration varie d'une région à l'autre. En dehors de Dakar (2728h/Km²), les régions centrales atlantiques de Thiès et de Diourbel sont les plus densément peuplées avec environ 140h/Km². Evidemment ce sont encore les régions périphériques, notamment celles situées au Nord et à l'Est qui présentent les plus faibles densités. Les régions de St-Louis et de Louga comptent entre 15 et 28h/Km²; la région de Tambacounda accuse la charge la plus faible avec 6h/Km².

La dynamique de la population se traduit par un taux d'accroissement annuel moyen relativement élevé : 2,7 % (en dessous de la moyenne africaine estimée à 3 % par an). Toutefois, à ce taux, la population du Sénégal va doubler dans 26 ans. C'est une population jeune, la tranche d'âges de moins de 20 ans constitue plus de la moitié de la population. Il convient pourtant de tenir compte des résultats de l'enquête démographique et de Santé de 1986 qui révèle un changement d'attitude des jeunes générations vis à vis de la reproduction. En effet, la descendance finale est de 7,3 enfants par femme et l'indice synthétique de fécondité se situe à 6,6 alors que les indices correspondants étaient évalués à 7,2 et 7,1 dans l'enquête sénégalaise sur la fécondité. Un indice synthétique de fécondité qui mesure la fécondité actuelle inférieur à la descendance finale qui est un résumé de la fécondité passée, indique une baisse de la fécondité due aux jeunes générations.

I - DYNAMIQUE HISTORIQUE DES PHENOMENES MIGRATOIRES ET D'URBANISATION

- Contextes économique, social et politique des phénomènes migratoires et d'urbanisation.

Les enseignements du passé révèlent l'Afrique tantôt sous sa dimension traditionnelle, tantôt à travers son aspect moderne, récent. Sous cet éclairage le vieux continent apparaît à travers des mouvements traditionnels parmi lesquels on identifie déplacements des commerçants, cultures itinérantes, pastoralisme nomade ou transhumance pastorale mais aussi migrations massives de populations, par exemple les déplacements progressifs des populations sédentaires du Nord vers le Sud reculant devant l'avancée du désert. L'Afrique précoloniale se manifeste également par sa propre organisation urbaine ; l'espace urbain est un produit social, historique : ainsi dans la mouvance du commerce transaharien, entre le monde méditerranéen et l'Afrique des forêts, des villes relais ou points de traite, ces fameux ports du désert, furent créées.

Cependant ces déplacements anciens tout comme ces civilisations urbaines autochtones, qui du reste ont périclité, n'ont rien à voir avec les bouleversements qui affectent actuellement le Sénégal : en effet une dichotomie, suscitée de l'extérieur, oppose milieu rural traditionnel et espace moderne dont la ville coloniale est le modèle achevé. Entre ces deux mondes s'est établi un fort courant de marchandises, d'épargnes mais aussi d'hommes. Ce phénomène moderne des migrations est donc une conséquence des changements économiques et démographiques qui sont survenus dans le Sahel au XX^e siècle.

1.1 - Processus d'intégration du Sénégal à l'économie du marché

L'arrivée des Européens sur la côte a eu un impact considérable, en stimulant une évolution irréversible en Afrique de l'ouest. Les voies commerciales ont perdu progressivement leur importance au profit du commerce atlantique. Pour illustrer cette mutation importante les historiens emploient souvent une métaphore très explicite "victoire de la caravelle sur la caravane". Au Sénégal le centre de gravité de l'économie glissa alors de l'intérieur vers la côte, le long de laquelle s'égrèneront des comptoirs - St-Louis, Rufisque, Gorée, Portudal, Joal, Ziguinchor ; ces mêmes établissements sont reliés entre eux par des escales ferroviaires. En effet en 1886 fut achevée la construction du chemin de fer qui devait relier St-Louis et Dakar-Gorée, soit un tracé grossièrement parallèle au littoral du Nord-Ouest dit La Grande Côte. 1907 marqua le début de la construction de la ligne Dakar-Niger qui était une voie de pénétration à partir de l'océan et dont l'embranchement avec la première voie était réalisé à Thiès. Ce réseau embryonnaire ainsi obtenu a beaucoup contribué à

la création et à l'expansion du bassin arachidier. En effet, la culture de l'arachide, monoculture "envahissante" qui a longtemps accaparé le Sénégal central et pour les besoins de l'industrie française a été une priorité de l'administration coloniale qui lui consacra l'essentiel des efforts d'investissements au détriment des régions périphériques, sous peuplées et d'intérêt économique relativement limité. Dans ces régions frontalières, marginalisées - sénégal septentrional dont l'axe principal est la vallée du fleuve sénégal et la casamance au sud du pays - Bugnicourt a relevé les signes les plus évidents du sous développement :

Les effets d'opacité : zones ignorées et méconnues ; faible urbanisation ; faible insertion dans les circuits économiques, faible portée des produits ; impact limité des flux culturels novateurs, limitation des possibilités de promotion professionnelle hors de l'école.

Les effets de drainage leur sont également défavorables : termes de l'échange désavantageux ; prélèvement subi à travers le commerce ; appel des populations vers les zones les plus favorisées. Ces régions sont devenues très tôt des foyers de forte émigration ; de jeunes travailleurs quittaient leurs villages pour aller passer l'hivernage (ou NAVET en langue vernaculaire) dans le bassin arachidier - ce sont les NAVETANES dits saisonniers de l'hivernage². De toute évidence les options politiques coloniales, poursuivies pendant les deux premières décennies après l'indépendance par le régime en place, sont désastreuses, pour ces régions faiblement intégrées dans la nation. De nos jours encore elles sont très affectées par l'émigration : les départs en France et vers les autres capitales ouest africaines ne se comptent plus.

La contrepartie de la migration réside certes dans l'apport de biens et d'argent liquide, de comportements inédits, de techniques et d'idées nouvelles, mais ceci constitue-t-il vraiment une chance ? ce que procurent les revenus d'émigration aide-t-il à limiter les divers effets défavorables ou cela contribue-t-il à les renforcer ? Nous partageons parfaitement l'avis de AMIN S : "on comprend qu'aucune région d'émigration ne se soit jamais développé, ni en Afrique, ni ailleurs : l'émigration appauvrit la région, elle ne permet donc pas d'en bouleverser radicalement les structures dans le sens du progrès; aussi pour se défendre, pour survivre, les sociétés réagissent par un renforcement de certains aspects de leurs structures traditionnelles, celles qui précisément leur permettent de survivre à l'appauvrissement. Mais en même temps, cet appauvrissement renforce l'effet d'expulsion de certains éléments de la population, reproduit donc les conditions de l'émigration". Telle nous apparaît la situation dans la vallée du Sénégal, au

² Cf PHILIPPE DAVID (1980) Les NATETANES - Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie des origines à nos jours - Dakar, NEA, 525 p.

Ndiambour, au pays sérère, sur la petite côte, foyers de forte émigration. Les besoins que fait naître la migration et qu'elle paraît seule capable de satisfaire incitent donc à de nouveaux départs. Ce qui est dramatique c'est que nous sommes en présence de "pays" comme le Haut fleuve, le sine, la casamance qui vivaient dans une certaine aisance tant par les cultures que par l'importance du cheptel. C'est le témoignage que PHILIPPE D, se penchant sur l'étude du navetanat a recueilli : "Les saisonniers (navetanes) allaient dans le bassin arachidier avec l'intention bien arrêtée (au moins l'espoir) de faire littéralement fortune avec chaque récolte, non pas pour manger à leur faim, mais pour rapporter au pays l'impôt, la dot et même un peu d'argent de luxe".

Assurément la crise sociale engendrée par la sécheresse contemporaine a été en grande partie le résultat de mauvaises options politiques qui ont intéressé les campagnes au système monétaire sans les développer réellement. La dégradation de l'économie locale qui en a été la conséquence imposa la migration comme alternative, voire une nécessité économique, et la ville en est l'aboutissement.

1.2 - La ville coloniale, centre de gravité

L'hégémonisme du modèle de développement eurocentré se manifeste à travers la ville. Ainsi dans l'ancienne colonie du Sénégal, voire dans l'ex-AOF, le modèle urbain, reflet de la civilisation européenne, devait apparaître comme une vitrine attrayante, symbole de puissance - c'est du moins l'image que l'administration coloniale a voulu en donner :

<<"Une grande ville bien agencée, conçue largement, sans l'économie de "bouts de chandelle - dont la trace est indélébile - est un appoint pour le prestige international et constitue en matière coloniale une façade de bon aloi génératrice d'une présomption favorable (...). Du point de vue de la politique intérieure locale, ces préoccupations sont également valables et d'une manière encore plus directe (...). Du point de vue social, le développement des grandes villes coloniales offre également certains avantages aussi bien au regard de l'Européen qu'à celui de l'Indigène. L'Européen trouve dans la grande ville un confort matériel et des distractions qui l'inclinent à ne point trop regretter la métropole (...). L'Indigène y rencontre un débouché pour sa production et par l'emploi de ses services. Ce séjour dans la grande ville est un facteur d'évolution pour lui.>>.

Cette mentalité explique certainement la forte centralisation du Sénégal. Durant la période coloniale, l'organisation de l'activité économique se faisait au niveau des escales qui s'égrènèrent à intervalles réguliers le long de la voie ferrée : points de traite privilégiée, elles ont bénéficié d'équipements particuliers (gare, secco, forage, électricité, boutiques...) qui expliquent leur importance. Cependant, depuis l'indépendance et la

concentration du commerce sur les grandes villes, Dakar en particulier, ces escales ont vu leur croissance stagner. Par conséquent le phénomène de concentration s'est opéré progressivement. La première génération de villes date du XIII^e siècle. Crée en 1659, Saint-Louis est promue capitale de l'AOF en 1895 après avoir accédé en 1893 au rang de commune de plein exercice. Gorée est fondée en 1617 par les Hollandais; devenue française, elle s'est hissée un moment au rang de capitale quand de 1854 à 1859 elle a formé une colonie avec les comptoirs disséminés sur la côte jusqu'au Gabon. Après son rattachement au Sénégal, Gorée, chef lieu du second arrondissement, a conservé la plus grande partie de son rôle administratif.

C'est au XIX^e siècle, avec les progrès de commerce, la révolution des moyens de transport et la grande pensée impérialiste qu'apparut une nouvelle génération de villes: le phénomène urbain dans la vallée du Sénégal date essentiellement de cette époque (Rosso, Dagana, Podor, Boghé, Matam, Bakel) (2).

On assista également à la fondation de Dakar en 1857 et celle de Rufisque à peu près au même moment. Thiès créée après achèvement du chemin de fer Dakar-St-Louis (1885) était la plus importante des escales.

Cette concentration urbaine est liée à l'avènement de l'économie arachidière. Les quartiers modernes des villes étaient habités par quelques familles de traitants, des Européens et une colonie d'origine levantine importante. L'incidence sur les campagnes voisines est irréversible : la monétérisation de l'économie urbaine a fait disparaître le système traditionnel d'échange (le troc) et a incité la population rurale à calquer ses habitudes sur celles des citadins. Les besoins nouveaux obligent les autochtones à exercer de plus en plus une activité rémunérée et sont à l'origine de l'exode rural.

1.3 - Crise du milieu rural

Il ressort de la littérature sur les migrations au Sénégal que les principales régions d'émigration ont connu un passé faste favorisé par une certaine stabilité reposant sur une économie d'autosuffisance - DAVID PH, rapportant les propos d'un ressortissant du pays soninké dans le Haut bassin du Sénégal, nous en administre la preuve : "il y a beaucoup à manger chez nous, disait l'enquêté ; nous cultivons plus de mil et de riz qu'il ne nous en faut et nos voisins comptent même sur nous chaque année pour assurer chez eux la soudure... La nourriture courante est assurée avec même des extras parfois...". CISSOKO S.M reconnaît qu'il y avait sécurité alimentaire en révélant lui aussi que "la Haute Vallée était habitée par des communautés rurales qui jouissaient d'une large autonomie politique : les modes de production étaient presque égalitaires et tout le monde avait librement accès à la terre libérée de servitudes. Ainsi,

sans parvenir à une grande prospérité; le Haut Fleuve vivait dans une certaine aisance tant par les cultures que par l'importance de son cheptel...". Les témoignages sur le niveau de vie dans la moyenne vallée étaient moins incisifs mais leurs auteurs n'en reconnaissaient pas moins un relatif équilibre. Ainsi, sans exclure le risque de périodes de soudure difficiles, de disette, voire de famine après une ou plusieurs mauvaises récoltes, NDOYE TH. n'en conclut pas moins qu'il existait un équilibre de l'alimentation ; selon lui cela tenait à plusieurs facteurs favorables :

a - la conjonction d'une zone céréalière et d'un élevage le long d'un fleuve riche en poissons

b - la bonne répartition des produits vivriers par un troc intense, remplaçant l'économie monétaire de telle sorte que le bas niveau de revenu monétaire ne peut traduire le niveau alimentaire.

c - la préparation des repas réduisant au maximum les pertes en éléments nutritifs.

De cette analyse il ressort que la recherche de la nourriture n'était certainement pas le facteur le plus déterminant de la migration ; "l'argent rapporté (de la migration) n'est déclaré servir principalement à acheter de la nourriture que dans 6 % des réponses".

La sécurité alimentaire était cependant plus évidente au Sud, en milieu sérière où PELISSIER P avait découvert l'une des agricultures les plus savantes de l'Afrique au Sud du Sahara. Un système agraire adapté a favorisé la stabilité de la société sérière qui a duré jusque dans un passé récent. La même réflexion pouvait être faite sur la Casamance et ses importantes potentialités ; région forestière et foyer d'une des civilisations du riz les plus anciennes de l'Afrique de l'Ouest, la Casamance est longtemps apparue comme le jardin du Sénégal.

Dans ces pays l'équilibre entre la production vivrière et les besoins de substance est aujourd'hui rompu. La péjoration des conditions naturelles y a beaucoup contribué. La vallée du Sénégal où le caractère sahélien est très marqué est sujette à une très forte variabilité interannuelle. L'aggravation actuelle des conditions climatiques pose avec acuité le problème de la désertification. L'impact de ce déficit pluviométrique de longue durée est lourd pour le milieu rural :

a - Les surfaces cultivées dans la vallée en période de décrue ont beaucoup diminué.

En 1977/78 elles n'étaient plus que d'environ 29000ha alors qu'elles dépassaient 150000ha en 1950. Dans cette partie du Sahel les cultures sous pluies également sont très aléatoires et ont

connu un net recul. Les Barrages de Manantali et de Diama ont changé le régime du fleuve et suscitent déjà beaucoup d'espoir.

b - La faiblesse des crues et l'aménagement de polders dans les grandes cuvettes alluviales ont eu pour conséquence la réduction des zones de frayage des poissons, diminuant alors la productivité du fleuve. En réaction à ce déséquilibre de l'ecosystème, les pêcheurs (Subalbé) émigrèrent massivement en casamance où ils se sont reconvertis dans la pêche de crevettes ou dans le commerce. Cette terre d'accueil a cependant souffert du déficit pluviométrique, à un degré moindre certes mais suffisant pour provoquer la remontée par capillarité du sel. Alors une partie des rizières aménagées dans les terres de mangroves est devenue impropre à la riziculture. La diminution des terres de culture s'est ressentie sur la pression foncière, poussant à l'exode rural la population autochtone.

c - L'élevage extensif a été durement éprouvé par la sécheresse. La répétition du phénomène depuis quelques décennies, l'étendue des régions sinistres, l'importance du cheptel détruit et du déficit vivrier ont traumatisé plusieurs éleveurs. Ils ont réagi en se fixant non seulement autour des forages et en zone rurale dans les régions les moins touchées, mais encore en milieu urbain.

Dans le Bassin arachidier l'exode rural des paysans sérères est révélateur des mutations d'un groupe arrivé à un point de rupture sous l'effet de la pression démographique (~ 140/Km²) de son corollaire, la pression foncière et de la fragilisation de l'écosystème accélérée par la péjoration des conditions climatiques.

De ce qui précède nous pouvons retenir que les fondements naturels ont pesé lourdement sur la dégradation du mode de vie en milieu rural. Il convient cependant de reconnaître que la crise est surtout structurelle, les contraintes naturelles ayant servi seulement de révélateurs ; les vraies raisons seraient à chercher plutôt dans les mauvaises options politiques.

Dans le bassin du fleuve sénégal, en casamance, etc... la crise des institutions découle directement du drainage systématique opéré à partir des régions côtières des activités, de l'épargne et de la population, en particulier celle des jeunes adultes partis pour gagner l'argent de l'impôt. Les relations villes campagnes sont aussi déséquilibrées. L'exemple que BUGNICOURT J³ en donne est saisissant, l'auteur a constaté qu'il n'existe guère dans le milieu rural, assimilé à des régions retardées, beaucoup de possibilités de promotion. D'une part des efforts tentés pour une amélioration de l'agriculture demeurent le plus souvent limités

³ BUGNICOURT J. "Disparités régionales et aménagement du territoire en Afrique A COLLIN - Paris 1971 PP.

dans leur portée et leurs résultats ; d'autre part, l'accession à d'autres professions qu'agricoles et pastorales, que cela soit pour les jeunes ou pour les adultes, s'opère difficilement. La faible urbanisation dans la région retardée a comme corollaire une insuffisante différenciation professionnelle de la population active. Ainsi ne rencontre t-on dans les zones retardées que peu de possibilités d'apprendre un métier, que ce soit chez des particuliers ou dans des centres professionnels. Cette absence de perspectives à travers le système scolaire ou par d'autres voies développe chez les jeunes d'abord, puis chez les adultes le sentiment que le monde est en train de se faire sans eux et que les chances de promotion se concrétisent en ville ce d'autant que ce sentiment est exacerbé par le "sous-emploi" en saison sèche, particulièrement longue au Sahel. Une autre cause de l'émigration est relative à la détérioration des termes de l'échange. Or le niveau de dépendance du milieu rural ne cesse de croître avec les nouveaux besoins créés avec le retour des émigrés. Par exemple on assiste à la transformation assez radicale que représente le passage d'un régime presque exclusivement à base de mil et de sorgho à un régime où le riz et le blé prédominent.

La série de mauvaises récoltes de la sécheresse contemporaine a été déterminante dans ce changement des habitudes alimentaires; on note la généralisation du riz au poisson et du pain, repas de base dans les villes côtières.

L'évolution des termes de l'échange très défavorables au milieu rural est le prolongement des effets de la politique initiée par l'administration coloniale. Car celle-ci, pour inciter les autochtones à se consacrer plus à la culture de l'arachide, proposait non seulement un prix au producteur rémunérateur (préférentiel) mais encore elle inaugura l'importation du riz brisé d'Indochine, un rejet agricole qui, vendu au Sénégal, coûtait très peu. A l'époque le rapport était nettement en faveur de l'arachide donc le producteur pouvait alors non seulement assurer l'autosubsistance en achetant la céréale importée mais en plus acquérir quelques produits de luxe : tissu, tabac, fusil, etc... Le résultat attendu est l'augmentation des superficies semées en arachide et parallèlement le recul net des cultures vivrières. La dépendance du milieu rural, voire de la colonie dans son ensemble du marché extérieur a atteint son paroxysme à l'occasion de la 2ème Guerre Mondiale avec les difficultés de navigation. Il y avait une pénurie sévère de denrées alimentaires. Pour rectifier cette politique de monopole arachidier et ses effets, l'administration entreprit d'aménager de vastes plaines alluviales rizi-cultivables, l'idée des barrages sur le fleuve sénégal remonte à cette période. Après l'indépendance la nécessité de diversifier la production agricole et de réhabiliter le monde rural a été souvent exprimée mais les résultats sont encore fort modestes, ainsi la crise demeure et l'exode rural est apparu comme une stratégie pour la survie.

II - LES MIGRATIONS

2.1 - Les stratégies migratoires

De ce qui précède il ressort que la nécessité de migrer s'est imposée à des économies entières plus qu'à des individus. Ainsi sans exclure la motivation individuelle, les chercheurs qui s'intéressent au phénomène migratoire penchent-ils de plus en plus pour l'hypothèse d'une stratégie de groupe. Les remarques critiques qu'on peut faire cependant sur certaines études sont relatives à l'émission des cadres institutionnels; cela tiendrait-il de l'inexistence de politique de population ou de politique de migrations de l'Etat ? A notre sens aucun gouvernement ne peut être insensible aux déplacements de personnes dans et/ou hors du territoire national lorsqu'ils revêtent une certaine ampleur, quelle qu'en soit la cause; ils créent des contraintes d'ordre juridique, économique, politique et social aussi bien dans l'espace d'origine que dans celui d'accueil. Aussi à défaut de présenter une politique élaborée, précise, pouvons-nous tout de même faire l'inventaire et analyser l'esprit des pratiques administratives et des dispositions législatives et réglementaires visant la liberté de circulation; mais encore il serait non moins intéressant d'essayer de saisir la signification d'un portefeuille des Emigrés dans le gouvernement du Sénégal.

Pour en revenir à l'"Initiative populaire", dans la littérature sur la migration on désigne couramment l'exode rural comme une forme de réponse à un environnement physique hostile, à des mutations économiques voire culturelles défavorables. Au Sénégal septentrional, particulièrement dans la Moyenne Vallée du Sénégal, la fuite vers les centres urbains est devenue pratique courante au point que la tradition orale du voyage "dannâge" une étape dans la vie de l'homme. Aussi après la circoncision, "la danngal" marque-t-elle l'âge où le jeune homme doit compléter son éducation en affrontant peines, privations et en essayant de subvenir personnellement aux frais de son entretien. La propension au voyage est également observée chez d'autres sociétés sénégalaises restées pourtant pendant longtemps fermées, vivant une économie presque antarctique. L'illustration la plus patente est donnée par l'étude de FALL sur les SERERE. En effet, dans la perspective de la reconversion, cette société tout en maintenant dans le terroir une partie de la force de travail engage une autre fraction à chercher de l'emploi dans les centres urbains ou tout simplement dans d'autres zones rurales plus viables. Or, avant les années 1950, la société sérère jusqu'ici bien structurée décourageait toute migration vers la ville, considérant que c'était là tenter une aventure périlleuse et par conséquent à proscrire. A l'évidence la cellule familiale exerçait, et aujourd'hui encore

bien qu' atténué, une certaine autorité sur ces membres⁴. En réalité il ne s'agit pas seulement de consentir à l'intention ou au projet de migrer d'un "Individu" mais le principe veut plutôt que l'idée du voyage et le choix du candidat soit l'apanage du conseil de famille. Ainsi le membre de la famille "coopté" vaut-il continuer à remplir ses obligations de solidarité familiale hors du terroir. Dans cet ordre d'idée nous nous approchons du point de vue de OBERAI quand il a avancé que "le migrant est un individu qui se choisit ; ce n'est pas par hasard que certains individus décident d'émigrer et d'autres de ne pas émigrer"⁵

La recherche d'une intelligence ou l'établissement d'une convention pour intégrer la migration dans la dynamique de l'économie familiale est un trait de sociologie que nous avons noté avec intérêt au cours de nos pérégrinations dans la vallée du Sénégal. Pour illustrer notre propos nous allons nous inspirer d'un exemple original. A BENIL NABE sur la rive droite du fleuve sénégal à l'Est de la ville de Kaedi des familles entières se sont organisées pour contrôler depuis plusieurs décennies quelques points de vente de journaux à Dakar et/ou à ABIDJAN. Les membres de la famille affectés à ses fonctions dans l'une ou l'autre capitale participent à une rotation saisonnière, les migrants se relayant pour les séjours en ville et au village. Nous avons observé le même système de rotation chez certains commerçants maures qui geraient de façon communautaire une boutique. Dans un cas ou dans un autre, que ce soit chez les peuples du Nord Sénégal, du Sénégal central, ou encore du Sénégal méridional, la migration en tant que phénomène de société suppose des solidarités étendues. "La parenté constitue un système juridico- idéologique qui organise les rapports sociaux en vue de la survie du groupe"⁶. Dans la zone de départ le patrimoine foncier est exploité par la main d'œuvre familiale restée au village ; cela n'exclut pas le retour saisonnier de certains migrants ou l'emploi d'une main d'œuvre salariée, l'absenteïsme et corrélativement le non usage du terrain de culture pouvant éteindre ultérieurement tout droit de culture. Cela est vrai dans toute la campagne sénégalaise. Cependant si le nouveau migrant n'a pas encore trouvé emploi ou si le salaire est encore tout juste pour assurer la soustentation en ville, sa famille laissée au village est à la charge de la communauté. FALL A.S fait une description assez édifiante de l'organisation de la mobilité des sérères du village de NIAKHAR:

⁴ Cf PELLISSIER P. (1966). Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. SaintYriesse (Hte Vienne) 939 P.

⁵ OBERAI A. S.....(Cité par FALL A. S. op.cite PP 75)

⁶ DIOUP A. B. cité par FALL A. S. op. cite PP 24

dès que quelqu'un s'installe et trouve des possibilités d'intéresser à l'immigration des membres de la famille, il les fait venir et accepte de les assister en ville, ainsi, partout où il y a une forte concentration de travailleurs originaires de NIAKHAR et bien installés à Dakar, retrouvons-nous un tuteur que la longue pratique de la ville et une certaine stabilité matrimoniale et éventuellement un niveau de responsabilité enviable au lieu de travail désignent comme chef de groupe, le groupe jouant en milieu urbain un rôle fondamental d'intégration socio-professionnelle. Par ailleurs l'auteur signale aussi une autre modalité d'établissement à Dakar une variante qui participe à la stratégie de migration des SERERE à Dakar. Elle consiste en une vie de groupe de migrants non accompagnés et ressortissant du même village ; la densité au plancher peut atteindre 8 à 11 personnes par pièce d'environ 9m². Ils choisissent par commodité les quartiers : Grand-Dakar, Kolobane, Médina, Hann Montagne, Grand-Yoff, Thiaroye etc... La vie en groupe permet non seulement de minorer les charges mais encore de faciliter la sécurité et le contrôle ou mieux l'auto-contrôle social. "La relation de confiance entre le ou la responsable du groupe et les parents des plus jeunes joue un grand rôle dans le regroupement".

Le schéma migratoire est presque le même chez les autres ruraux non sérère qui viennent également massivement et de façon saisonnière grossir les quartiers populeux de la capitale. La finalité de ces stratégies est aussi la même : la recherche de l'argent liquide à injecter dans l'économie essoufflée du milieu rural. Ne pourrait-on pas paraphraser "l'argent c'est le nerf...de la migration!". L'affectation finale de l'argent envoyé est presque identique partout.

En résumé toutes ces stratégies ont contribué à bouleverser la répartition de la population mais aussi elles aménagent des filières conduisant à l'étranger des milliers de Sénégalais, et à l'inverse ouvrant largement nos frontières à une immigration internationale. Le volume des flux dans les 2 sens est difficilement quantifiable.

Cela se comprend en ce sens que la police des frontières terrestres n'est pas aisée en Afrique où les limites entre Etats sont artificielles, perméables dans tous les sens ; tracées à l'époque coloniale suivant des lignes abstraites, multipliées à l'infini, elles ne sont pas significatives sur le terrain. Ainsi, comme l'a observé avec pertinence GOUNDIAM O "certains Etats, dans l'impossibilité de faire aisément le partage entre nationaux et étrangers, pensent que le meilleur système est de recevoir tout le

⁷ FALL A. S. op. cite PP 73

monde"⁸. Il s'y ajoute les insuffisances de l'état civil qui font que dans ces pays. La condition des personnes est souvent mal établie et mal connue. La pratique de la double nationalité est courante chez les populations frontalières. C'est pourquoi lors des événements d'Avril 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal, il était difficile d'établir avec certitude l'identité des "expulsés". Dans les pays, le recours aux jugements suppletifs largement utilisés rend plus élastique la notion de nationalité. Ainsi au Sénégal à la production d'actes de naissance parfois difficile, voire impossible, la loi substitue-t-elle la preuve de la résidence ; on considère alors comme nés dans le pays ceux qui y résident. En effet le Sénégal a conçu sur le plan de la législation interne un régime juridique d'un libéralisme indiscutable au profit des étrangers. L'article 1er de la loi N° 61-10 du 7 Mars 1961 dispose qu'"est sénégalais tout individu né au Sénégal d'un ascendant au premier degré qui y est lui même né".

Quant à l'article 29, il stipulait à titre transitoire que "peut opter pour la nationalité sénégalaise toute personne originaire de l'un des Etats issus des anciens groupes de territoires d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de Madagascar, qui, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, a sa résidence habituelle au Sénégal". Les dispositions juridiques ont facilité non seulement l'entrée au Sénégal mais aussi les conditions de fixation.

Il est certain que le Sénégal a donné l'hospitalité à de nombreux immigrés ; il est cependant confronté à une émigration importante. Les conditions de sortie sont sans contrainte lorsqu'il s'agit des frontières terrestres mais dans le principe des travailleurs désirant émigrer en France se heurtent à quelques obstacles bureaucratiques.⁹ En dépit de toutes les précautions, l'immigration de travailleurs sénégalais en France a toujours été inorganisée. Le contrôle qui est exercé au Sénégal sur les départs a toujours manqué de rigueur et l'immigration clandestine s'est développée d'une façon désordonnée, à tel point qu'il a été impossible d'assurer un contrôle conforme à l'application de la convention sur la circulation des personnes⁹. En réalité les affinités particulières entre les deux pays aident à contourner les textes. La France en admettant la coexistence de la nationalité française et des nationalités attribuées par ses anciennes colonies donne l'occasion à l'émigrant sénégalais de détourner la loi

⁸ GOUNDIAM O. La Liberté de circulation en Afrique Francophone in revue Juridique et Politique - Indépendance et Coopération I.D.E.F., Paris N° 1-2 1980 PP 57.

⁹ BA A. A. (1990) : l'immigration des travailleurs sénégalais en France in Revue juridique et politique : Indépendance et coopération N° 1-2 IDEF Paris PP 200-201.

sénégalaise sur la sortie du territoire, invoquant la qualité de citoyen français que leur établissement en France leur permet d'acquérir, pour quitter le Sénégal sans encombre.

En direction de certaines capitales africaines, l'expatriation sénégalaise est favorisée par les accords sur la libre circulation des biens et des personnes de la CDEAO ou par des accords bilatéraux.

C'est dans ce contexte qu'il faudrait certainement analyser les départs organisés de main-d'œuvre qualifiée au Gabon, au Congo et vers les pays pétroliers de l'Arabie.

Pour essayer de trouver solution aux préoccupations de ces émigrés, en 1983 un secrétariat d'Etat relevant de la tutelle de la présidence est créé.

Il n'enlève pas leurs prérogatives aux ministères des Affaires Etrangères et de l'Intérieur. Il s'agit d'une structure légère qui gère le dossier des nationaux expatriés en négociant et facilitant le transfert des allocations familiales, en assainissant les circuits d'acheminement des mandats, en organisant des colonies de vacances pour les émigrés de 2^e génération, en initiant avec les pays d'accueil des projets de retour volontaire et de réinsertion dans le pays d'origine, en essayant de protéger les émigrés de retour au pays des tracasseries administratives, etc... c'est un instrument plus politique que technique dont l'efficacité reste à démontrer.

2.2 - Les déplacements temporaires

Il est rare qu'une migration définitive ne soit préparée bien à l'avance par un ou plusieurs déplacements temporaires qui permettent de se familiariser avec les caractéristiques de la zone d'arrivée. Il se trouve aussi que les visites du migrant dans sa zone d'origine et les visites des parents et des amis au migrant permettent de garder un lien avec cette zone d'origine. La direction et l'intensité des déplacements temporaires expliquent ainsi, en grande partie, la direction et l'intensité des flux migratoires.

Le tableau 2-2 donne pour les années 1976 et 1988 les pourcentages d'absents et de visiteurs de chaque région par rapport à la population résidente.

Les régions de St-louis, de Louga, de Diourbel, de Fatick et de Ziguinchor sont celles où l'intensité des absences est la plus importante, mais aussi où les visites sont les plus fréquentes. Dans ces régions, le pourcentage d'absents est nettement plus important que celui des visites. D'ailleurs, à part la région de Dakar, les absences sont partout plus importantes que les visites. Au niveau du sexe, les régions de Ziguinchor, de Fatick

et à un moindre degré la région de Thies, sont celles où le pourcentage de femmes absentes est le plus important.

Par rapport à 1976, les déplacements temporaires semblent avoir diminué. Mais la période de recensement qui a été plus proche de l'hivernage en 1988 peut expliquer cette différence observée au niveau de la mobilité temporaire. Les données selon l'âge qui n'étaient pas encore disponibles au moment du bouclage de cette étude pourront être ajoutées plus tard.

Pourcentages d'absents et de visiteurs par rapport à la population résidente selon la région et le sexe.

Régions	Année 1976				Année 1988			
	Absents		Visiteurs		Absents		Visiteurs	
	Masc	Fem	Masc	fem	Masc	Fem	Masc	Fem
Dakar	3,7	2,7	3,8	3,7	3,5	2,0	2,1	2,3
Ziguinch	9,1	8,3	7,1	6,4	8,1	7,9	3,6	4,3
Diourbel	8,1	3,9	3,5	3,7	8,3	3,6	1,6	1,8
St-Louis	12,0	6,1	4,2	3,1	9,7	4,6	2,0	1,4
Tamba	6,1	4,5	5,2	3,2				
Kaolack	5,8	3,5	4,0	2,7	4,5	2,8	1,7	1,3
Thies					6,4	4,3	2,2	1,8
Louga	10,5	6,3	3,4	2,9				
Fatick	10,1	8,9	5,1	4,3	7,7	2,1	6,3	1,7
Kolda	5,7	3,7	3,5	2,9				

2-3 Les grands courants migratoires contemporains au Sénégal

2-3-1 Introduction

Comme il a été évoqué plus haut, au Sénégal, les mouvements de population, sont impulsés par des forces de refoulement dans les régions périphériques peu développées et une force d'appel provenant des régions du littoral et du centre relativement bien équipées. Les directions des flux sont donc connues pour l'essentiel, même s'il y a des nuances à identifier.

Cependant, des conjoncture particulières viennent souvent perturber l'intensité de ces flux migratoires. Les déterminants les plus significatifs de ces flux au cours des 20 dernières années ont été:

- La création du bassin arachidier qui exerça sur les populations des régions du nord en crise, voire dans les pays limitrophes, une grande attraction.
- L'industrialisation qui a produit le courant migratoire en direction du milieu urbain.
- La péjoration des conditions climatiques qui a rendu répulsives les régions du nord et du centre. Les populations de ces régions sinistrées se dirigeant surtout vers les villes mais aussi vers des zones aux conditions climatiques plus favorables comme les terres neuves de la région de Tambacounda, les régions de Ziguinchor et Kolda.
- La crise économique qui a aussi frappé de plein fouet le milieu urbain à travers le chômage a fait du voyage une activité courante des sénégalais tout en diminuant l'attraction du Sénégal sur l'extérieur.

Un certain nombre d'enquêtes statistiques exécutées permettent une mesure de l'ampleur de ces différents courants migratoires.

2.3.2 - Les enquêtes Démographiques de 1960-61 et de 1970-71

Les résultats de ces enquêtes doivent être utilisées avec prudence car ils ne nous éclairent que sur les migrants durée de vie.

Un migrant durée de vie est toute personne qui au moment de l'enquête réside dans une autre région que sa région de naissance : A l'évidence cette définition présente les insuffisances que voici.

- a/ les migrations de retour ne sont pas saisies ;
- b/ les migrations récentes et les migrations de longue durée sont confondues

c/ Des indices tels que le taux de migration ou la propension à migrer ne peuvent être calculés.

L'analyse des matrices de migration fait nettement ressortir cependant les deux courants migratoires en direction de milieu urbain et du Bassin Arachidier. Précisément 47 % des migrants se sont dirigés vers la Région du Cap-Vert ⁽¹⁾ et plus de 30 % vers celle du Sine Saloum ⁽²⁾.

Les régions pourvoyeuses du Sine Saloum sont bien circonscrites dans l'espace ; elles sont en effet contigues et appartiennent au Sénégal septentrional où les conditions naturelles sont difficiles et où l'agriculture est en déclin. Il s'agit des régions de Diourbel ⁽³⁾, du Fleuve ⁽⁴⁾ et de Thiès.

La région de Casamance ⁽⁵⁾ par ailleurs dont la population est fortement scolarisée, et les régions de Diourbel et du Fleuve présentés en dessus comme appartenant à un milieu répulsif alimentent DAKAR.

Entre les deux enquêtes la situation a évolué ; il ressort en effet des résultats de l'enquête 1970/71 un ralentissement des départs en direction du Bassin arachidier. Ainsi 16 % seulement des migrants se sont-ils dirigés vers le Sine Saloum, alors que près de 56 % ont choisi la destination Cap-Vert. Ce qui est plus intéressant à souligner, c'est que non seulement on a enregistré une légère déviation des courants migratoires, initialement en direction du Sine Saloum, vers Dakar, mais en plus les départs du Sine Saloum même ont augmenté sensiblement passant de 9 % des départs en 1960 à 15 % des départs en 1970. La crise qui affecte l'économie de la société sénégalaise n'est pas étrangère à ce phénomène. Les émigrés se sont dirigés principalement vers Dakar et Thiès et, dans une moindre mesure vers Tambacounda.

L'enquête 1970/71 a par ailleurs révélé le renforcement du flux de la Casamance vers le Cap-Vert ; elle a ainsi confirmé le rôle de foyers de départ des régions de Diourbel et du Fleuve

(1) (2) (3) (4) (5) A la suite du redécoupage du Territoire national, certaines régions ont changé de nom tout en gardant leurs anciennes limites. Par exemple les régions du Cap-Vert, du Fleuve et du Sénégal oriental qui deviennent respectivement région de Dakar, de St-Louis, de Tambacounda. d'autres régions ont non seulement changé de nom mais aussi elles sont divisées en deux ; ainsi l'ancienne région de casamance donne les régions de Kolda et de Ziguinchor ; celle de Diourbel donne les régions de Diourbel et Louga ; celle du Sine Saloum les régions de Fatick et Kaolack la région de Thiès reste sans changement.

Tableau 2: REPARTITION DES MIGRANTS (DUREE DE VIE) SELON LA REGION DE RESIDENCE
ET LA REGION DE NAISSANCE – SENEGAL (EDM 1960) *

REGION DE RESIDENCE ANTERIEURE	REGION DE RESIDENCE ACTUELLE								%
	CAP-VERT	CASAMANCE	DIOURBEL	FLEUVE	S. ORIENTAL	S. SALOUM	THIES	TOTAL	
CAP-VERT	--	600	4000	2300		8200	9200	24300	6
CASAMANCE	16500	--	600	400		4900	1400	23800	6
DIOURBEL	44500	1200	--	14100	200	63100	13800	136900	33
FLEUVE	48500	2400	4500	--	300	16400	11100	83200	20
S. ORIENTAL	3500			10600	--	1600	900	16600	4
SINE SALOUM	20000	5800	5100	800		--	6500	38200	9
THIES	49000	600	10200	1500	--	31900	--	93200	22
TOTAL	182000	10000	24400	29700	500	126100	42900	416200	
SOLDE MIGRATOIRE	+157700	-132000	-112500	-53500	-16100	87900	-50300	416200	
POURCENTAGE	44	3	6	7		30	10	0	

EDM 1960 : Enquête Demographique nationale de 1960

2.3.3. - Les enseignements du Recensement de 1976

Son exploitation a posé également quelques problèmes ; nous formulons les mêmes réserves que dans les cas précédents ; l'approche qui a consisté à saisir uniquement la migration durée de vie est insuffisante.

Les résultats du Recensement de 1976 confirment que :

a/ De toutes les régions partent des migrants en direction de la région du Cap-Vert.

b/ Les régions de Casamance, du Fleuve, du Sine Saloum et de Thiès demeurent les grandes pourvoyeuses

c/ De 1960 à 1976 la migration en provenance de la Casamance a atteint un taux d'accroissement d'environ 300% - Une augmentation aussi importante n'est enregistrée nulle part ailleurs.

d/ L'étude de la répartition par âge des migrants en direction du Cap-Vert montre que le principal motif des départs est lié à la recherche d'emploi (près de 65 % appartiennent à la population active (20-54 ans)). Cependant une analyse plus pointue permet de dégager deux groupes de régions :

- Les régions de Casamance, du Sénégal oriental et du Sine Saloum envoient de forts contingents de migrants âgés de 0 à 19 ans ; Il s'agit essentiellement d'élèves transférés dans des établissements secondaires de Dakar.

- Les régions de Casamance, Sine Saloum et de Thiès se singularisent par la prédominance du groupe des femmes dans la population émigrée. L'explication est simple ; les domestiques employées dans les différents ménages à Dakar viennent dans une large proportion de ces deux régions ; les servantes diola de la région de Casamance et sérère des régions du sine Saloum et de Thiès.

- Les régions du Fleuve, Diourbel et Louga qui se caractérisent par la présence d'une population âgée importante. C'est parce que ce sont ces régions qui ont les premières envoyées des contingents de migrants vers Dakar.

Tableau 3:

REPARTITION DES MIGRANTS (DUREE DE VIE) SELON LA REGION DE RESIDENCE ET LA REGION DE NAISSANCE - SENEGAL (1976)*

REGION DE NAIS.	CAP-VER	CASA	DIOUR	FLEUVE	S.ORI	N	S.SAL	THIES	LOUGA	TOTAL	%
CAP-VERT	--	7800	5300	9000	2200	9000	22600	3000	58900	9	
CASAMANCE	47600	--	900	2100	2500	5400	4300	400	63200	10	
DIOURBEL	37300	1100	--	1500	1200	26500	14100	7500	89200	14	
FLEUVE	69200	5800	3400	--	4700	10000	12800	6000	111900	17	
SENEGAL ORIENTAL	5400	4000	400	1500	--	4200	1200	400	1710	3	
SINE SALOUM	49400	4500	9600	2700	7300	--	14500	3900	9190	14	
THIES	75600	1800	12100	3100	1300	13400	--	6900	11420	17	
LOUGA	36700	900	15400	8600	1200	25000	21400	--	1092	17	
Pourcentage	49	4	7	4	3	14	14	4			
TOTAL	321200	25900	47100	28000	20400	93500	90900	28100	655600		
SOLDE MIGRATOIRE	+262300	-37300	-42100	-83400	+3300	+1600	-23300	-81100	0		

* 1976 - RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION D'AVRIL 1976.

2-3-4 L'apport de l'enquête Main-d'œuvre - migration

L'approche est plus intéressante que celle des précédentes enquêtes ; elle offre le double avantage de saisir à la fois la migration durée de vie et la dernière migration. En réalité l'exploitation donne 3 types d'information

a/ Trois lieux de résidence du migrant ; son lieu de naissance ; la dernière résidence quittée et la résidence actuelle

b/ La durée de séjour dans la résidence actuelle

c/ Les caractéristiques socio-démographiques et l'activité du migrant

La matrice de migration toutes durées confondues nous édifie sur le fait que la destination Dakar est de plus en plus privilégiée pendant que le courant vers la région du Sine Saloum s'estompe sensiblement.

Dans le détail la situation se présente comme suit :

- Il est avéré que les régions de Dakar et du Sine Saloum étaient des foyers de départ mais si pour Dakar les départs étaient largement compensés par, un nombre plus important d'arrivée, tel n'était pas le cas pour le Sine Saloum où les arrivées sont devenues rares, notamment à partir de 1973 à la suite de la sécheresse contemporaine qui détourna les flux migratoires en direction Dakar. Avec le retour à la normale des conditions climatiques, dans la période 1974-79, il se produisit une reprise remarquable de la destination vers le Sine-Saloum ; à cet égard il y avait même un mouvement de retour, l'essentiel des migrations en direction du Sine-Saloum provenant effectivement de Dakar et Thiès (près de 53 %).

- Le solde migratoire de la région de Casamance est positif sauf avec Dakar et le Sine Saloum

- L'autre région qui est apparue, avec le Sine Saloum, comme destination récente c'est celle de Diourbel. Il faut voir là l'attraction de TOUBA, la capitale religieuse des Mourides, sur les proselytes, Ces derniers sont venus surtout de Kaolack et de Dakar

Tableau 4: REPARTITION DES MIGRANTS INTER-REGIONAUX SELON LA REGION DE RESIDENCE ANTERIEURE ET LA REGION DE RESIDENCE ACTUELLE - POPULATION AGEE DE 10 ANS ET PLUS - SENEGAL (EMO - 79)

REGION DE RESIDENCE ANTERIEURE	REGION DE RESIDENCE ACTUELLE								TOTAL	%
	CAP-VERT	CASAMANCE	DIOURBEL	FLEUVE	S. ORIENTAL	S. SALOUM	THIES	LOUGA		
CAP-VERT	--	19000	15000	26000	6000	33000	33000	5000	137000	19
CASAMANCE	45000	--	1000	2000	1000	7000	4000	1000	61000	8
DIOURBEL	32000	2000	--	2000	2000	21000	16000	14000	89000	12
FLEUVE	50000	4000	4000	--	4000	13000	12000	4000	91000	12
S. ORIENTAL	7000	3000	1000	1000	--	12000	2000	(-)	26000	4
SINE SALOUM	50000	8000	21000	4000	13000	--	15000	9000	120000	16
THIES	68000	2000	19000	7000	1000	17000	--	11000	125000	17
LOUGA	25000	1000	12000	5000	1000	17000	16000	--	770	1
N. D.	4000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	(-)	10000	
ENSEMBLE	281000	40000	74000	48000	29000	121000	99000	44000	736000	
SOLDE MIGRATOIRE	144000	-21000	-15000	-43000	+3000	+1000	-26000	-33000		
POURCENTAGE	38	5	10	7	4	16	13	6		

ENSEMBLE DES RESIDENTS ANTERIEURS AU CAP-VERT (281000) MOINS
ENSEMBLE DES RESIDENTS ACTUELS AU CAP-VERT (137000)

2.3.5 - Les Apports du RGPH/88

Pour le RGPH/88, deux questions ont été posées pour saisir la migration: le lieu de naissance et la résidence il y a 5 ans. Avec le lieu de naissance on a une connaissance relativement correcte des tendances passées de la migration alors que le lieu de résidence il y a 5 ans nous donne les orientations récentes.

2.3.5.1 - La matrice de migration durée de vie

La matrice de migration durée de vie confirme donc les résultats des autres enquêtes:

- Les migrations en directions du milieu urbain et surtout de Dakar restent importantes et même s'accentuent (46% de toutes les migrations se sont dirigées vers la région de Dakar).

- L'attrait du Sine-Saloum continue de diminuer de façon dramatique: seulement 14% des migrants ont choisi la destination Sine-saloum (Kaolack+Fatick). Pendant ce temps les départs s'accentuent (plus de 19% de tous les départs). Le sine-saloum est devenu ainsi une zone à solde migratoire largement négatif.

- Les grandes zones de départs restent cependant les régions de Saint-louis, Louga, Diourbel et Thies avec plus de 56% de tous les départs.

- Les départs s'accentuent en direction des nouvelles régions de destination qui étaient apparues en 1979: Tambacounda, Kolda Ziguinchor.

- La région de Ziguinchor continue d'envoyer l'essentiel de ses migrants vers Dakar. En effet, 65% des migrants ayant quitté la région de Ziguinchor se sont installés à Dakar.

Tableau 5: Répartition de la population résidente selon le lieu de naissance
et le lieu de résidence actuel (rgph/88)

Residence	Dakar	Ziguinch	Diourbe	St. Louis	Tamba	Kaolack	Thies	Louga	Fatick	Kolda	Total	%
Naissance												
Dakar		58440	55020	86190	8930	39630	105940	52290	38400	17250	462090	46
Ziguinchor	16380		1560	3270	1340	3680	3010	1000	1260	17270	48770	5
Diourbel	13650	850		4110	780	7510	18560	31090	9480	500	86530	8
S. Louis	12460	1820	2560		1310	3130	4860	10060	740	880	37820	4
Tamba	3550	1300	2130	3370		3910	3120	1390	3810	1470	24050	3
Kaolack	9970	3370	14770	6400	2900		7220	13920	26580	1400	86530	8
Thies	35340	4330	15110	20800	1540	8860		18600	11920	1960	118520	12
Louga	5260	500	12780	8820	860	2770	5880		2120	180	39170	4
Fatick	7600	860	12590	3140	700	16550	7360	8530		570	57900	6
Kolda	5300	12790	1970	3490	2950	8380	1960	710	1030		37680	4
Total	109510	84260	117590	139590	21310	94420	157910	137590	95400	41480	999060	
Pourcent	11	8	12	14	2	9	16	14	10	4		
Solde	+19260	+6660	-1920	-7390	+150	-1660	-5120	-9720	-1590	-1390		

2.3.5.2 - La Matrice de résidence et les flux.

L'analyse de cette matrice fait apparaître de nouvelles tendances dans la direction des flux migratoires.

- Les départs à partir de Dakar se sont intensifiés au cours des 5 dernières années. 25% de tous les départs contre 11% dans le cas de la migration durée de vie. Ceci s'explique par le fait que d'anciens migrants de Dakar qui sont retournés dans leur régions de naissance ne sont pas saisis par la migration durée de vie , mais aussi par le fait que Dakar est un tremplin pour de nouvelles migrations vers les autres régions.

- Parallèlement, les arrivées à Dakar se sont considérablement atténués. 34% seulement des migrations des 5 dernières années ont eu pour destination Dakar contre 46% pour les migrations durées de vie.

- Les régions de Ziguinchor et de Saint-Louis qui, traditionnellement ont des solde migratoires négatifs sont devenus positifs. On sait que la région de ziguinchor est une zone de destination et qu'au cours des dernières années, les diverses actions menées en particulier par les ONG, dans la région de Saint-louis ont contribué a maintenir les personnes sur place.

- On remarquera aussi que les nouvelles régions de Kolda et de Tambacounda ont été très actives au cours de la période.

Tableau 6: Répartition de la population résidente selon le lieu de naissance et le lieu de résidence actuel (rgph/88)

Residence	Dakar	Ziguinch	Diourbe	St. Louis	Tamba	Kaolack	Thies	Louga	Fatick	Kolda	Total	%
Naissance												
Dakar		10310	6890	11500	2330	6940	15960	5720	5310	3040	68000	34
Ziguinchor	12580		600	1190	810	1790	1490	410	340	4310	23440	12
Diourbel	4690	110		370	140	1610	2760	3440	1270	170	15460	8
S. Louis	5530	590	450		420	1230	1640	910	130	160	11060	6
Tamba	1720	570	470	550		810	880	230	290	1400	6920	4
Kaolack	4270	1230	3090	1250	1250		220	1760	3790	320	18980	10
Thies	10160	830	2290	1590	550	2220		2680	2180	490	22990	11
Louga	2400	140	2060	850	130	440	960		220		7200	4
Fatick	3900	490	1230	490	330	3520	1560	620		150	12200	6
Kolda	3570	2510	300	660	810	2080	840	310	350		11430	5
Total	48740	16780	17380	18450	6770	20640	28110	16980	13880	10040	197770	
Pourcent	25	8	9	9	4	11	14	9	5	4		
Solde	+19260	+6660	-1920	-7390	+150	-1660	-5120	-9720	-1590	-1390		

2.4 - Evolution au sein des régions d'émigration

Au cours des trente dernières années, les grandes régions de départ sont restées Diourbel (Diourbel et Louga), Saint-Louis, Thies et la Casamance.

2.4.1 - La région de Diourbel

Les habitants de la région de Diourbel ont une longue tradition de mobilité .En effet les baol-baol qui sont les principaux originaires de cette région sont de grands commerçants qui ont très tôt pris la direction du milieu urbain.

L'évolution des départs partant de Diourbel depuis 1960 confirme ce qui est dit plus haut.

En 1960 l'essentiel des migrants se sont dirigés vers le Sine Saloum: ce sont surtout des migrations rurales liées à la dégradation des conditions climatiques et au déplacement du centre de gravité de la culture de l'arachide vers l'est.

Au cours des années 70, la plus grande partie des migrations sont dirigées vers Dakar.Ceci correspond aux années de sécheresse qui ont conduit beaucoup de paysans à se tourner vers la ville.

Pour les années 80, la destination vers Dakar s'accentue,plus de la moitié des départs.Il faut aussi remarquer l'accentuation des départs en direction de Tambacounda et de Casamance.

Répartition des émigrants de Diourbel selon la région de destination et l'enquête

Enquête	Régions de départ					
	Dakar	Ziguinch	St-louis	Tamba	Kaolack	Thies
ED60	29,1	1,0	11,1	0,1	48,1	10,6
ED71	43,9	0,6	5,4	1,1	28,2	20,8
ED76	42,1	1,1	5,8	1,4	29,4	20,2
EM79	39,9	3,8	7,5	3,8	25,2	19,8
rgph/88	52,1	3,3	2,4	2,0	25,9	14,3

2.4.2 - La région de Saint-Louis

C'est aussi une région avec une longue tradition de départ.

Mais là nous avons deux sortes de migrations:

Une migration partant du milieu rural qui est le fait surtout des toucouleurs, grands voyageurs que l'on trouve dans les villes comme commerçants et qui forment le contingent le plus important de la migration internationale.

Une migration d'intellectuels partant aussi bien du milieu rural que du milieu urbain. En effet cette région où le niveau d'instruction est relativement élevé fournit beaucoup de travailleurs dans le secteur moderne des villes.

On remarquera que les deux destinations les plus privilégiées sont Dakar avec plus de la moitié des destinations et la région du Sine-Saloum qui吸orbe l'essentiel des destinations vers le milieu rural. La région de Thies reçoit aussi un contingent non négligeable cependant que les destinations vers la Casamance sont en augmentation constante. On observe en même temps la diminution de l'attraction de la région du Sine-Saloum en faveur surtout de Thies et Ziguinchor.

Répartition des émigrants de Saint-Louis selon la région de destination et l'enquête

Enquête	Régions de départ					
	Dakar	Ziguinch	Diourbel	Tamba	Kaolack	Thies
ED60	54,3	3,2	6,1	0,3	21,7	14,4
ED71	54,8	3,0	8,5	7,6	14,1	12,0
ED76	61,8	5,2	8,4	4,2	8,9	11,5
EM79	61,8	7,3	8,0	1,8	16,0	14,2
rgph/88	64,2	5,0	5,1	2,5	7,1	15,5

2.4.3 - La région de Casamance

Dans cette région, la migration est favorisée par le taux élevé d'instruction de la région. Le nombre d'intellectuels produit par cette forte scolarisation ne peut être entièrement absorbée par la région. Le surplus se dirige surtout vers la région de Dakar.

L'autre forme de migration en partance de la région de Ziguinchor est celle des jeunes filles qui travaillent comme bonnes à Dakar. On voit donc que l'essentiel de la migration en partance de Ziguinchor se dirige vers Dakar (près des trois quarts des

départs), le reste des migrants s'installant surtout au Sine-saloum avec une tendance récente aussi à se diriger vers Thies.

Répartition des émigrants de Ziguinchor selon la région de destination et l'enquête

Enquête	Régions de départ					
	Dakar	Diourbel	St-Louis	Tamba	Kaolack	Thies
ED60	64,0	3,4	1,9	0,3	23,6	6,8
ED71	70,0	2,7	6,6	6,3	9,2	5,2
ED76	75,2	2,1	3,3	4,0	8,5	6,9
EM79	67,4	2,1	3,5	1,1	18,0	7,3
rgph/88	78,3	3,9	2,8	2,9	6,1	6,0

2.4.4 - La région de Thies.

Les migrants ruraux de la région de Thies s'installent surtout dans les régions du Sine-saloum et Diourbel. La migration urbaine a par contre presque une seule destination, Dakar. C'est ainsi que 50 pour cent des départs vont vers Dakar. On remarque la relative importance de la destination vers Diourbel ce qui est sûrement dû à l'attraction récente exercée par la ville sainte de Touba.

Répartition des émigrants de Thies selon la région de destination et l'enquête

Enquête	Régions de départ					
	Dakar	Ziguinch	Diourbel	S-Louis	Tamba	Kaolack
ED60	48,8	0,6	12,0	1,7	0,0	36,9
ED71	63,8	1,5	15,6	4,1	0,6	14,4
ED76	66,2	1,6	16,6	2,7	1,2	11,7
EM79	50,2	3,0	19,5	11,0	1,8	14,5
rgph/88	68,8	3,2	13,3	3,2	2,0	9,4

2.5 - Evolution des régions d'immigration.

Au cours des années 60 et 70 il y avait deux grandes régions destination: Dakar et le Sine-saloum. Deux autres régions sont apparues comme destinations récemment: la région de Tambacounda et la région de Ziguinchor.

2.5.1 - La région de Dakar.

Avec l'avènement du secteur moderne, surtout le développement de l'industrie et de l'administration, la grande partie du produit de l'instruction se dirige vers Dakar où sont installées l'essentiel des infrastructures du secteur moderne. Même s'ils n'ont pas d'emplois, l'espoir d'en trouver un les maintient dans la région où le taux de chômage est pourtant le plus élevé du pays. C'est pourquoi la région de Dakar reçoit et depuis bien longtemps des migrants venant de toutes les régions. Mais les grandes pourvoyeuses ont toujours été St-Louis, Diourbel, Thies. On remarque cependant l'importance qu'ont prises récemment les arrivées en provenance du Sine-Saloum et de Ziguinchor.

Répartition des immigrants de Dakar selon la région de destination et l'enquête

Enquête	Régions de départ					
	Ziguincho	Diourbel	St-Louis	Tamba	Kaolack	Thies
ED60	9,1	24,3	26,7	2,0	11,1	26,8
ED71	11,5	24,2	23,3	1,5	15,3	24,2
ED76	14,8	23,0	21,6	1,7	15,4	23,5
EM79	20,6	17,4	17,0	4,0	17,5	23,5
rgph/88	16,4	23,2	18,7	1,9	16,9	22,9

2.5.2 - La région du Sine-Saloum

C'est le déplacement du centre gravité de la culture de l'arachide vers l'est qui a favorisé les départs massifs en direction du Sine-Saloum. Ces migrations se font donc surtout en direction du milieu rural et ce sont donc les régions dont l'agriculture a commencé à se dégrader vers les années 50 qui sont les grandes pourvoyeuses: Diourbel, Saint-Louis, Thies. L'importance anormale des migrations en provenance de Dakar dans l'EMO79 s'explique par un retour massif de personnes ayant migrer au cours de la grande sécheresse des années 72-73. les données de l'EMO79 sont en effet relatives à la dernière migration alors que pour les autres enquêtes, il s'agit de la migration durée de vie. On remarquera aussi l'augmentation régulière des migrations en provenance de la Casamance.

Répartition des émigrants de Thies selon la région de destination et l'enquête

Enquête	Régions de départ					
	Dakar	Ziguinch	Diourbel	S-Louis	Tamba	Thies
ED60	6,6	4,2	49,9	13,2	1,1	25,0
ED71	7,3	4,6	47,3	18,2	6,1	16,5
ED76	9,6	5,7	55,2	10,7	4,5	14,3
EM79	40,3	9,8	19,5	9,1	9,3	12,0
rgph/88	17,5	6,2	48,7	9,5	3,6	14,5

2.5.3 - La région de Tambacounda

La région de Tambacounda est une nouvelle destination qui est apparue avec la sécheresse et la pression de plus en plus intolérable de la population sur les terres dans le bassin arachidier traditionnel. C'est pourquoi les régions du Sine-saloum, de Diourbel et de Saint-Louis sont les principales zones de départ.

Répartition des émigrants de Thies selon la région de destination et l'enquête

Enquête	Régions de départ					
	Dakar	Ziguinch	Diourbel	S-Louis	Kaolack	Thies
ED60	12,5	12,5	29,1	41,7	4,2	0,0
ED71	5,1	11,3	6,5	35,3	39,1	2,7
ED76	10,7	12,4	11,9	23,0	35,6	6,4
EM79	12,4	12,4	11,9	23,0	35,6	6,4
rgph/88	14,8	11,5	14,6	14,0	32,1	13,0

2.6 - La Migration internationale

2.6.1 - Des sénégalais à l'extérieur

Il est difficile d'estimer correctement la population des sénégalais vivant hors du territoire national. En France même, principal pays d'accueil en Europe, les chiffres ne sont pas concordants. Aussi le recensement de la population de 1975 estimait-il la présence des sénégalais dans l'exagone à 14920, tandis que le dépouillement des fiches consulaires constituées entre 1975 et 1981 signalait le séjour de 19363.

Tous les spécialistes de la question s'accordent cependant pour reconnaître que ces dénominations ne rendent pas compte de la réalité, car sous-estimant l'importance des émigrés sénégalais en France. Evidemment ce pays n'est pas la seule destination des

exilés dont l'absence est manifeste dans la structure démographique du Sénégal : le rapport de masculinité pour l'ensemble de la population nationale est de 95 hommes pour 100 femmes. Ce déficit important d'hommes confirme la présence d'une forte colonie sénégalaise hors des frontières nationales (c'est surtout les hommes qui sont concernés par la migration internationale). La faiblesse du rapport de masculinité est plus évidente dans la tranche d'âge 15-59 ans (correspondant grossièrement à la population active) où l'on enregistre 85 hommes pour 100 femmes. Ce sont toutes les régions du Sénégal qui sont affectées par le phénomène du taux de masculinité faible avec des intensités différentes. Bien que cela n'implique pas nécessairement une migration internationale, le fait que le phénomène soit généralisé peut faire penser que toutes les régions du pays envoient leurs contingents à l'extérieur même si certaines sont des tremplins obligés : seule la région de Dakar présentait en 1988 un taux de masculinité supérieur à 100. Le rapport est relativement équilibré dans les régions de Kaokack, Fatick, Kolda, Ziguinchor où l'on comptait 98 à 99 hommes pour 100 femmes. Les déficits les plus sévères sont relevés dans les régions de Louga et de St-Louis. Dans la dernière nommée le rapport est voisin de 89 % ; la situation dans les départements est édifiante ; elle est dramatique pour Matam (85 %) et Podor où la saignée est importante, elle est acceptable à Bakel 92 %, normale à Dagana. Dans la région de Ziguinchor l'émigration frappe particulièrement l'ethnie manjak attirée par les travaux de mer (matelots dans la marine marchande ou dockers dans les ports). De la région de Louga, partie centrale du Sahel sénégalais, partent surtout des émigrés spécialisés dans le commerce ambulant. Tous ces "Sénégalais de France", les étudiants exceptés, ont en commun le très faible niveau d'instruction et la précarité des conditions de vie (exercices de petits emplois, ouvriers spécialisés, mal logés etc...).

L'essor de ce type de migration à partir de 1960-62 reposait sur la conjonction de deux facteurs historiques, l'un suscitant un appel, l'autre créant une disponibilité. Ainsi la marche de l'Algérie vers son indépendance a incité l'Etat français à ouvrir d'avantage les frontières à l'immigration étrangère en particulier aux Etats africains récemment fondés, afin de pallier le reflux redouté des travailleurs algériens. Par ailleurs, les besoins croissants en main d'œuvre banale, bon marché, ont engagé certains secteurs d'activité dans une politique rationnelle d'embauche de travailleurs africains noirs. Enfin on a observé une accélération du flux migratoire pendant la sécheresse contemporaine, ce qui a fait dire que "la principale réaction démographique à la sécheresse n'a pas été la mort mais bien la migration". Face à l'ampleur du phénomène la France adopte des mesures restrictives, rendant plus difficiles les conditions d'accès et de séjour dans l'exagone. Ainsi assiste-t-on à un timide redéploiement de la stratégie de migration vers les pays du Golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Gabon) et vers les régions minières de l'Afrique centrale et australe (Zaire, Zambie). Par ailleurs le différent survenu en Avril 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal a permis de mesurer l'importance des mouvements de population entre les deux Etats voisins. Les

chiffres ne sont pas concordants, aussi évalue-t-on avec circonspection les populations totales frappées par les mesures d'expulsion de part et d'autres de la frontière à quelque deux cent mille. Plusieurs sénégalais ou ressortissants naturalisés mauritaniens ont été rapatriés ou déportés : ils exerçaient des professions ou métiers très divers dans la fonction publique mauritanienne et/ou dans le secteur privé ; et cela à tous les niveaux, du haut cadre à l'employé subalterne ou l'apprenti. Ils constituaient l'essentiel de la main d'œuvre qualifiée. Leur retour brutal pose un problème aigu de réinsertion. Il s'agit pour le Sénégal, pays sous développé, sahélien de surcroît appliquant un programme d'ajustement structurel, d'absorber une population active très importante mais aussi de continuer d'assurer la formation des enfants de ceux-ci. La tâche est ardue, ce d'autant que parmi cette population déplacée on compte des citoyens mauritaniens déportés. Certaines sources avancent les chiffres de 40.000 à 60.000 exilés.

Dans le sens inverse une fraction importante de la communauté maure a quitté le Sénégal, créant certainement les mêmes pesanteurs en Mauritanie. Dans la recherche de la corrélation Migration/Emploi, il est opportun de mentionner le monopole qu'exerçaient ces "étrangers" sur le commerce de détail dans toutes les localités du pays : dans les villages, dans les villes, dans les quartiers. A l'évidence leur départ a libéré un créneau porteur que les nationaux ont aussitôt investi. La forte présence des Mauritaniens, tout comme le rôle important qu'ils tenaient dans le commerce n'étonneraient pas si l'on tenait compte de la place occupée par le Sénégal dans l'ex AOF. Dakar, capitale fédérale exerçait une forte attraction sur un vaste hinterland. Aussi une forte colonie d'étrangers, témoin du passé donne-t-elle encore à la capitale du Sénégal un caractère cosmopolite.

2.6.2 - Les Etrangers résidant au Sénégal

Le Sénégal applique une politique de migration très souple. Aussi la population des Immigrés est-elle relativement importante qui n'est pas rendue dans ses justes proportions par les recensements officiels. Celui de 1976 donnait la répartition suivante.

Répartition de la population non résidante sénégalaise en 1976 (source direction nationale des statistiques du Sénégal)

NATIONALITE	POPULATION	%
Guinéens (Conakry)	38821	29,5
Guinéens (Bissao) et Cap-vert	23805	18,1
Français	12795	9,7
Mauritaniens	11294	8,6
Autres	44862	34,1
TOTAL	131577	100

Les critiques pensent que cette population qui, en 1976, représentait 2,6 % de la population du Sénégal était largement sous estimée. Le recensement de 1988 n'a pas été plus précis, semble-t-il, puisque la population résidante non sénégalaise ne représente plus que 1,8 % de la population - un taux moins important que celui de la population résidante née hors du Sénégal : 2,3 %

Les étrangers sont plus nombreux dans les régions de Ziguinchor et de Dakar 17457 habitants, représentant 4 % du total régional ; tandis que la population non sénégalaise résidante est estimé à 8085, soit 2 % du total régional. Le département de Ziguinchor abrite l'essentiel de ces deux catégories de population: 66 % des habitants de la régions nés hors du Sénégal et 77 % des étrangers.

Dans la région de Dakar, la population résidente née hors du Sénégal est de 79661, soit 5,4 % du total régional. La population non sénégalaise est de 65816 habitants, représentant 4,1 %. On constate une concentration dans le département de Dakar avec 53299 des résidents nés hors du Sénégal et 48190 des résidents non sénégalais. Pikine suit respectivement avec 22135 et 14675. Dans ces deux départements, on retrouve surtout des ressortissants des Etats voisins, Dakar offre cependant la particularité de présenter la plus forte colonie de Français (cf Tabl.)

Tableau 7 : Répartition de la population résidente née hors du Sénégal des départements de Dakar et de Pikine en 1988
(source BNR. Sénégal)

PAYS DE NAISSANCE	DAKAR		PIKINE	
	POP	%	Pop	%
Guinée Conakry	17102	32,08	7204	32,54
France	5972	11,20		
Mauritanie	5515	10,34	3861	17,44
Guinée Bissau/Cap-Vert	4751	8,91	1927	8,70
Mali	4665	8,75	2144	9,68
Gambie	1929	3,61	1073	4,84
Autres		25,11		26,8
Ensemble	53299	100	22135	100

A l'échelle nationale la répartition des immigrés par secteurs d'activité met en tête les Européens, les Français en particulier, qui ont longtemps contrôlé l'économie du pays. Leur monopole sur le commerce du gros remonte à l'époque coloniale : il concernait toutes les marchandises courantes, notamment les tissus, les machines, les voitures de marque française, le vin etc... Ils ont cessé presque toute activité dans les centres de traite du Bassin arachidier et dans les grandes villes de l'intérieur et se sont repliés progressivement à Dakar, voire en Europe, laissant plus de champ à leurs auxiliaires traditionnels, en l'occurrence les Libano-syriens. Ces derniers, bien que comptant plusieurs milliers au Sénégal, n'apparaissent pas dans les tableaux ci-dessus, la majorité bénéficiant de la nationalité française ou sénégalaise. En réalité Dakar, avec Abidjan, abrite la communauté libano-syrienne la plus importante de l'Afrique au Sud du Sahara. Ils ont contrôlé pendant longtemps le commerce de demi-gros et ils ont même réussi une percée remarquable dans l'industrie.

En ce qui concerne les Guinéens de Conakry, leur omniprésence n'a d'égal que leur capacité d'adaptation et leur dynamisme. On les retrouve sur l'étendue du territoire national et dans tous les secteurs d'activité. C'est le processus d'immigration définitive qui explique qu'on trouve un peu partout dans les régions de Kaolack, de Tambacounda, de Kolda des villages à quartiers peul fouta ou bambara ou encore konyagui et bassari : "on trouve en effet, de petites communautés tanda de 10 à 20 personnes à Ndoffane (Kaolack), à Koungheul et à Koumpentoum (Kaffrine), à Tambacounda et à Kolda"⁽¹⁰⁾. En 1958, dans un élan de fierté nationale, les trois quarts des cadres administratifs et militaires rentrèrent en Guinée pour se mettre au service de leur pays qui venait de

¹⁰ Mamadou Saliou BALDE : Un cas typique de migration interafricaine; l'immigration des Guinéens au Sénégal pp85

recouvrir la liberté. De nombreux guinéens d'humble condition retournèrent aussi en Guinée. Mais ils n'y restèrent pas tous. Beaucoup durent reprendre le chemin du Sénégal aussitôt après avoir épousé leurs économies, les uns n'ayant pas obtenu l'emploi qu'ils espéraient, les autres ne pouvant se faire à la vie d'austérité des premières années d'indépendance. Ils ne tardèrent pas à être suivis par de nombreux éléments que tentaient le mirage de la grande ville. C'est ainsi qu'on rencontre aujourd'hui plus de Guinéens à Thiès, Kaolack, St-Louis, Mbour, Tambacounda, Ziguinchor qu'à l'époque de la colonisation. Mais Dakar est sans conteste la ville qui exerce le plus d'attraction sur eux. Ici ils se sont surtout mis en évidence par le monopole de quelques marchés, en contrôlant notamment le commerce des fruits et la filière du charbon de bois. Leur présence est aussi remarquée dans le secteur informel, comme manutentionnaires, restaurateurs, tailleurs, coiffeurs, bouchers, chauffeurs dans le transport commun etc... Les Guinéens de Bissau n'ont pas eu également de difficultés à s'intégrer. Ils sont nombreux dans les quartiers populaires de la périphérie de Dakar : les Manjak sont souvent employés dans le "bâtiment" et dans la domesticité. D'autres minorités venant d'horizons divers ont fait du Sénégal leurs terres d'exil. Tout cela ajoute certes au cosmopolitisme de Dakar en particulier mais cela ajoute surtout à ses problèmes de gestion, de planification urbaine.

III-DIMENSION DE L'URBANISATION

3.1 - LE RESEAU URBAIN

Au Sénégal, 39 % de la population soit plus du tiers résident dans les communes (assimilées aux centres urbains). La population urbaine était de 34 % en 1976.

Les tableaux 8 et 9 renseignent sur la population urbaine en 1988 et son évolution depuis le recensements de 1976.

Entre 1976 et 1988, l'accroissement moyen annuel de la population urbaine est de 3,80 %. Il s'avère donc que cet accroissement est plus rapide que celui de la population totale (2,7%). Le taux d'urbanisation est déjà très important pour la région de Dakar où il a atteint 96%. Ainsi Dakar abrite 80 % de 80% de la population urbaine totale.

Comme on peut le constater dans le tableau 4, les proportions de la population urbaine varient considérablement d'une région à l'autre. Hormis Dakar, aucune autre région n'atteint la moyenne nationale de 39%. Seules Ziguinchor, avec 38% et Thiès, avec 34 % ont des taux d'urbanisation proches de cette moyenne nationale. Les régions de Saint-Louis, Diourbel, Kaolack et Kolda sont après les plus urbanisées avec respectivement 21 et 27 %, Tambacounda, Louga et Fatick restant les régions les moins urbanisées avec des taux respectifs de 16 %, 15 % et 10 %.

Au niveau des départements, hormis Dakar, Pikine et Rufisque, ce sont les départements de Ziguinchor (70 %), Dagana (56 %), Kaolack (52 %) et Thiès (50 %) qui sont les plus urbanisés alors que les départements de Matam (5 %), Podor (5 %), Kaffrine (5 %) sont les moins urbanisés. On peut ajouter à ces départements ceux de Bambey, Bakel, Kébémer, Fatick et Foundiougne qui n'ont pas encore atteint un taux d'urbanisation de 10 % .

En considérant le rythme de l'accroissement de la population urbaine dans chaque région, on se rend compte que Dakar (avec un taux de 3,9 %) n'est pas la région où cette population s'accroît le plus rapidement. En effet, les régions de Ziguinchor et de Thiès ont des taux dépassant 4 %. Mais Kolda et Saint-Louis se situent encore dans la moyenne nationale (3,8 %) tandis que les régions de Diourbel, Tambacounda, Kaolack et Fatick ont des taux d'accroissement inférieurs à 3,5 %. Lorsque l'on descend au niveau des communes, on perçoit mieux l'accroissement spectaculaire des localités comme Pikine et Mbour qui ont dépassé le cap des 6 % l'an.

Fatick, Kolda et Ziguinchor ainsi que Bambey, Tambacounda et Joal-Fadiouth ont un taux qui tourne autour de 4,5 % .

Cependant, Matam et Podor situés dans une grande zone d'émigration ont un d'accroissement presque nul. La commune de Dakar malgré son poids démographique ne s'accroît que de 2,8 % annuellement. Au niveau de la hiérarchie urbaine, on peut distinguer les catégories suivantes :

- un centre métropolitain comprenant Dakar, Pikine et ses environs, d'une population de près de 1.500.000 habitants.
- Quatre localités ayant entre 100.000 et 200.000 habitants : Thiès, Kaolack, Ziguinchor et Saint-Louis
- Deux localités ayant entre 50.000 et 100.000 habitants : Diourbel et Mbour
- 28 communes de moins de 50.000 habitants.

Si l'on ajoute à la population urbaine les localités qui ne sont pas des communes et qui ont plus de 5000 hbts, le taux d'urbanisation du Sénégal passe à 42 %. C'est encore la partie Ouest du pays qui reste alors la plus urbanisée.

Tableau-8 : Proportion de la population urbaine selon la circonscription administrative
Résultats préliminaires RGPH/88

Circonscription	Total	Urbain	%
Ensemble du Sénégal	6881919	2658657	39
Région de Dakar	1500459	1447642	96
Département de Dakar	686560	686560	100
Département de Pikine	623933	623933	100
Département de Rufisque	189966	137149	72
Région de Ziguinchor	398067	150369	38
Département de Bignona	185617	22237	12
Département de Oussouye	36047	3849	11
Département de Ziguinch	176403	124283	70
Région de Diourbel	616184	133469	22
Département de Bambey	198570	16974	9
Département de Diourbel	183447	77548	42
Département de Mbacke	234167	38947	17
Région de Saint-Louis	651206	178880	27
Département de Dagana	285348	160689	56
Département de Matam	220913	10722	5
Département de Podor	144945	7469	5
Région de Tambacounda	383572	61060	16
Département de Bakel	114284	7959	7
Département de Kédougou	71573	11216	16
Département de Tamba	197715	41885	21
Région de Kaolack	805447	180804	22
Département de Kaffrine	326654	16957	5
Département de Kaolack	291652	152007	52
Département de Nioro	187141	11840	6

Circonscription	Total	Urbain	%
Région de Thiès	937412	319882	34
Département de Mbour	278550	95754	34
Département de Thiès	367190	184902	50
Département de Tivaouan	291672	39226	13
Région de Louga	489529	72434	15
Département de Kébémer	162033	9851	6
Département de Linguère	132722	9820	7
Département de Louga	194774	52763	27
Région de Fatick	506844	52500	10
Département de fatick	204359	18416	9
Département de Foundiou	141330	11908	8
Département de Gossas	161155	22176	14
Région de Kolda	593199	61617	10
Département de Kolda	184027	34337	19
Département de Sédiou	282055	13212	5
Département de Vélingar	127117	14068	11

Tableau-9 : Taux d'accroissement moyen (1976-1988) des communes (RGPH/88 et RGP/76)

Commune	Pop/1988	POP/1976	accrois
Population Urbaine	2800528	1789927	3,80
Région de Dakar	1446320	906033	3,97
Commune de Dakar	686999	514656	2,44
Commune de Pikine	622172	298661	6,31
Commune de Rufisque	137149	92716	3,32
Région de Ziguinchor	150369	86635	4,70
Commune de Bignona	22237	14507	3,62
Commune de Oussouye	3849	2482	3,72
Commune de Ziguinchor	124283	69646	4,94
Région de Diourbel	133469	88979	3,44
Commune de Bambey	16974	9835	4,65
Commune de Diourbel	77548	53754	3,10
Commune de Mbacké	38947	25390	3,63
Région de Saint-Louis	178880	115445	3,72
Commune de Dagana	15706	10171	3,69
Commune de Matam	10722	9849	0,71
Commune de Podor	7469	6760	0,83
Commune de Saint-Louis	115372	88665	2,22
Commune de Richard-To	29611		
Région de Tambacounda	241464	163544	3,30
Commune de Bakel	7959	6568	1,61
Commune de Kédougou	11216	7723	3,16
Commune de Tamba	41885	25735	4,14
Région de Kaolack	180404	123518	3,21
Commune de Kaffrine	16957	11430	3,34
Commune de Kaolack	152007	104154	3,20
Commune de Nioro	11440	7934	3,10

Commune	POP/88	POP/76	accrois
Région de Thiès			
Commune de Joal-Fadiout	19003	11170	4,53
Commune de Khombole	9437	6797	2,77
Commune de Mbour	76757	36952	6,28
Commune de Mékhé	12109	8663	2,83
Commune de Thiès	175465	115245	3,57
Commune de Tivaoune	27117	16999	3,97
Région de Louga	66435	53124	1,88
Commune de Kébémer	9851	6769	3,18
Commune de Linguère	9820	7776	1,96
Commune de Louga	46764	38579	1,62
Région de Fatick	52500	36784	3,01
Commune de Fatick	18416	9998	5,22
Commune de Foundiougne	3354	2689	1,86
Commune de Gossas	9289	7365	1,95
Commune de Guinguénéo	12887	10948	1,37
Commune de Sokone	8554	5784	3,31
Région de Kolda	57916	37038	3,80
Commune de Kolda	34337	18951	5,08
Commune de Sédhiou	13212	9332	2,94
Commune de Vélingara	10367	8755	1,42

3.2 - Etude de quelques types de villes

Le classement que nous proposons ci-dessous peut paraître simpliste et contesté ; la démarche scientifique a privilégié la recherche de la corrélation migration-urbanisation. Il s'agit alors d'insister sur l'apport de la migration à la croissance urbaine. Ainsi notre choix a-t-il porté dans l'ordre sur :

- Dakar, la plus grande ville, la capitale de surcroît : son développement a créé une situation de macrocéphalie ; à cet égard une étude particulière lui sera consacrée dans les pages suivantes.

- Les capitales régionales au nombre de 9 et dont les plus importantes sont localisées sur le littoral atlantique. Thiès qui n'est pas réellement côtière mais dont la région est attenante à celle de Dakar et Ziguinchor, capitale de la région la plus humide du pays feront l'objet d'une attention particulière.

- Les villes à croissance économique récente, en l'occurrence la ville agro-industrielle de Richard-Toll dans la région de Saint-Louis ; le bourg de Mboro dans la région minière (phosphate) de Taïba.

- Touba, capitale religieuse des musulmans de confrérie mouride et dont la croissance s'est réalisée grâce à la conjonction de deux circonstances : le prosélytisme et la péjoration des conditions naturelles dans une région essentiellement agricole.

3.2.1 - Ziguinchor, pôle d'un espace viable

La population a quadruplé en un quart de siècle passant de 31160 habitants à 124283 entre 1960 et 1988. La croissance, d'abord lente la première décennie des indépendance (de 31160 à 45772 entre 1960 et 1970), est rapide la décennie suivante et le doublement est presque réalisé (45772 hab à 86295 entre 1970 et 1980) ; c'est la période où le Sénégal a le plus souffert de la sécheresse, notamment dans ses régions du Nord, la région de Ziguinchor alors moins affectée était la destination de prédilection d'une fraction des populations sinistrées. Le courant n'a pas faibli au cours de la dernière décennie, la population passant de 86295 à 124283 de 1980 à 1988.

En général la croissance démographique a entraîné l'extension tout aussi rapide du périmètre urbain ; il augmente de 1200 ha en 20 ans (de 400 ha à 1600 ha entre 1960 et 1980). Les quartiers spontanés se sont multipliés par une occupation anarchique de l'espace urbanisable.

La région naturelle de Casamance est une belle alternative face à un Sénégal septentrional victime de sa monoculture arachidière et d'une sécheresse sévère. Une autre raison de l'attraction est à chercher également dans le dynamisme de la petite capitale : l'apparition de nouvelles activités en plein essor comme le tourisme en Basse Casamance, la multiplication des

projets et des réalisations de desserte routière contribuent à faire de Ziguinchor un pôle économique.

Au paravant, en 1931, la mise en place d'une huilerie, la création d'une centrale électrique 4 ans plus tard, l'aménagement d'un port fluvio-maritime avaient donné à la ville un poids économique indéniable. Les équipements de transport vont renforcer la position de pôle régional, notamment la construction en 1953 de l'aéroport, la réalisation de la route transgambienne et la mise en place du pont sur le fleuve Casamance qui acheva de déenclaver la ville. Dans les années 60 et 70 la dynamique économique est relancée par le renforcement de l'activité industrielle jusqu'ici réduite à l'huilerie. La ville de Ziguinchor s'enrichit de 3 sociétés de crevettes. La rapide expansion de ces usines de conditionnement a encouragé une forte immigration de pêcheurs halpularen "soubalbe" et de pêcheurs sérère "Niominka".

En conséquence Ziguinchor permet de soulager le bassin arachidier mais aussi la tendance est d'en faire un des contre-poids de Dakar. Ainsi les courants migratoires sont-ils de plus en plus importants et ils partent d'horizons géographiques divers. En 1973 les habitants nés hors de la ville sont estimés à 53 % du total, ils viennent de la campagne environnante mais aussi du reste du Sénégal, voire de l'étranger. La rapide expansion se manifeste cependant depuis les années 50 par la prolifération anarchique de quartiers irréguliers spontanés que la municipalité ne parvient guère à contrôler et qu'elle se résigne le plus souvent à urbaniser a posteriori, en dépit des inconvénients de toutes sortes que cette acceptation du fait accompli entraîne pour le futur développement harmonieux de la ville.

3.2.2 - Thiès avant dernière étape dans la direction de Dakar

Depuis 1976 Thiès est reconnue officiellement comme la deuxième ville du Sénégal après Dakar, rang qu'elle a ravi à la ville de Kaolack.

Thiès est une ville récente à la croissance rapide :		
1904	3000 habitants	taux de croissance
1945	24000 "	5,1%
1960	69000 "	7,3%
1976	112000 "	4,1%
1988	175465 "	3,8%

Une croissance aussi importante tient à plusieurs raisons

a) - La fonction militaire a fait de la ville un marché important : les camps militaires qui existent depuis l'occupation coloniale ont employé une main d'œuvre de service importante et sont grands consommateurs de produits alimentaires.

b) - L'impulsion la plus vigoureuse est cependant donnée par la construction du chemin de fer Dakar-Niger et en 1923 l'installation des ateliers de réparation ; aussi en 1924 une cité résidentielle appelée Ballabey, est-elle construite à l'intention de techniciens venus de la métropole ; la cité Pillot au sud de la voie ferrée Dakar-Kayes, en face de Ballabey, abrite le personnel autochtone. Parallèlement des quartiers indigènes (Randoulène, "Derrière la voie Ferrée (DVF), Mbambara) sont créés par plusieurs ouvriers et manœuvres venus d'horizons divers, le soudan français envoia un contingent important dont une fraction est retournée à la suite de l'éclatement de la fédération du Mali.

c) - Thiès est un passage très emprunté sur le chemin de la capitale. Sa position en fait l'ultime étape des ruraux migrant dont la destination finale est la région de Dakar. Il semble que déjà, à la fin du siècle, à cet endroit les chameliers, venant des régions arachidières et en direction du port de Rufisque, faisaient halte. Actuellement le gîte d'étape est devenu un carrefour presqu'incontournable, un pôle important dans le sénégal central atlantique.

En effet la conjonction de ces conditions a favorisé la grande expansion de la ville mais à l'instar de Ziguinchor beaucoup de problèmes de planification urbaine se posent : urbanisation a posteriori avec ses conséquences fâcheuses.

3.2.3 - Richard-Toll¹¹, pôle d'attraction récent.

La population de Richard Toll a plus que doublé entre 1970 et 1979 ; mieux elle a plus que quintuplé entre 1976 et 1988. A la base de cette évolution il y a de profondes mutations impulsées par différentes tentatives de mise en valeur agricole dont la plus récente et sans doute la plus importante est l'implantation à partir de 1970 d'un complexe sucrier.

Dès 1817 furent entreprises à Richard-Toll des expériences de cultures diverses dont le projet d'une riziculture mécanisée et irriguée sur 6000 ha initié en 1945 par la Mission d'Aménagement du Sénégal (MAS). L'opération draina une main d'œuvre importante, venue des villages environnants et d'une manière générale de toute la vallée. La population de la localité passa de 200 habitants en 1945 à 1000 en 1956; Le noyau urbain prenait forme progressivement, à la cité réservée aux cadres se greffa le lotissement occupé par la main-d'œuvre venue des environs, les natifs demeurant dans leurs villages d'origine.

¹¹ Cette partie de l'étude doit beaucoup à l'article de Khoudia Seydi MBAYE : "Un exemple d'urbanisation liée à l'agrobusiness" in Historiens-Géographe du Sénégal, N° 2 Mars 1987, PP 49-59.

A la suite des échecs de la MAS et de la SDRS (Société de Développement de la Riziculture du Sénégal) qui a hérité du projet en 1960, l'Etat sénégalais opta pour la reconversion de la rizière en casier à canne à sucre. En 1970 la compagnie sucrière (C.S.S) entreprit de construire un complexe (plantation + raffinerie). Actuellement elle emploie 8000 travailleurs environ sur 8000 ha de cannes dont l'aménagement et le traitement ont nécessité un investissement de 50 milliards de francs.

Les effets sont presqu'immédiats ; ils sont traduits par une croissance urbaine sans précédent au Sénégal. La population estimée à 4408 habitants en 1970 atteint 5476 habitants en 1976 et 29611 en 1988 (cf tabl ci-après)

Tableau 10 : Evolution de la population de Richard-Toll

Année	Population	Sources
1945	200	BURIEL ET DONTENWILL ⁽¹⁾
1956	1000	//
1970	4408	OMVS
1976	5476	BNR
1982	17730	MINISTÈRE DE L'URBANISME
1988	29611	BNR

Cette population est caractérisée par une forte représentation des adultes. Il ressort de l'analyse de la structure faite par le PDU en 1982 que la tranche d'âges de 15 à 64 ans est constituée par une majorité d'hommes : le rapport de masculinité est de 112,9 hommes pour 100 femmes en moyenne et atteint même 138 à 211 dans la tranche d'âges 25-44 ans. Il est donc certain que Richard-Toll doit son gain de population à son solde migratoire positif. La main d'œuvre qualifiée est venue surtout des villes. Par ailleurs, à la faveur de la sécheresse contemporaine, plusieurs ruraux se sont reconvertis au prolétariat industriel. Par exemple, à la suite de pertes importantes de bétail les pasteurs Peul se sont dirigés en masse vers Richard-Toll. Mais devant l'exiguité du site, la ville voisine de Dagana (à 20 km) s'est transformée progressivement en cité-dortoir, une navette régulière relisant les localités. N'empêche que les problèmes posés sont d'une rare acuité ! Le delta qui sert de site complexe sucrier est un milieu agropastoral traditionnel dont l'équilibre a été brutalement rompu. L'érection de Richard-Toll en commune est intervenue consécutivement à la création de l'usine. En effet le gigantisme du complexe nécessitait un cadre administratif adéquat, ce que la jeune municipalité a du mal encore à offrir Richard n'est rien d'autre qu'une fourmillière qui s'agitent autour d'une entreprise capitaliste dont le grand souci est de produire, et surtout de produire.

Ces trois villes, avec Touba, offrent les exemples patents de croissance urbaine où la part de la migration est très importante, voire prépondérante. Elles n'arrivent pas encore cependant à contrebalancer le poids de la capitale qui continue d'opérer une ponction excessive des populations de l'hinterland.

3.2.4 - Les villes à croissance nulle.

Un certain nombre de communes ont présenté ces dernières années un niveau de croissance très faible, parmi elles on peut citer Mékhé, Khombole, Kébémer, Sédhiou, Podor et Matam. Pour les cas de Mékhé, Kébémer, Khombole, ce sont des escales ferroviaires du bassin arachidier qui ont décliné suite au glissement du centre de gravité des activités agricoles liées surtout à l'arachide vers le Sud.

Pour Sédhiou, elle souffre, comme Matam et Podor de son enclavement au détriment de bourgs installés sur la route du Sud (Goudomp, Adéane, ...).

IV - LA PLUS GRANDE VILLE : DAKAR

4.1 - Le poids de Dakar

Créée en 1857, Dakar était la capitale administrative de l'Afrique de l'Ouest Française (AOF) qui entre 1895 et 1958 regroupait la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Guinée-Conakry, la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Dakar était alors non seulement le siège du gouvernement mais aussi elle servait de centre pour le recrutement des troupes, pour l'inscription scolaire ; elle l'est vite devenue un marché régional où l'accès à l'emploi commercial et administratif était facile. Elle attira ainsi des populations d'horizons divers. Une analyse de la structure démographique du Sénégal révèle plusieurs générations d'immigrés : il ressort du recensement de 1988 que les départements de Dakar et de Pikine comptaient respectivement 53299 et 22135 résidents nés à l'étranger ; les lieux de naissance les plus cités dans les 2 cas sont dans l'ordre : la Guinée Conakry, la Mauritanie, le Mali, la Guinée Bissao et le Cap-Vert, la France, etc... Parmi ces natifs de l'étranger on compte évidemment des sénégalais d'adoption mais aussi des émigrés sénégalais de 2e génération. En réalité en 1988 les populations non sénégalaises résidentes étaient respectivement à Dakar et Pikine à 48190 et 14675.

Malgré l'émettement de l'AOF, à la suite de l'accession à l'indépendance des différentes colonies, Dakar exerce une influence réduite certes mais encore très sensible sur l'arrière pays. Actuellement capitale politique du Sénégal, elle abrite le gouvernement et tous les organes qui lui sont rattachés, ministères, assemblée nationale...et donc une bonne partie de la fonction publique. L'importance de la capitale lui valut une croissance rapide, alimentée largement par la migration. En 1961 la première ville du Sénégal comptait 374000 habitants ; cette ruée vers Dakar et sa banlieue Pikine allait s'accentuer dès 1968 la faveur de la sécheresse contemporaine (cf tableau ci-dessous).

Tableau 11: Les regions pourvoyeuses de Dakar

Regions de Depar	DIOURBEL		FATICK		KAOLACK		KOLDA		LOUGA		St. LOUIS		TAMBA		THIES		ZIGUINCH		ETRANGER	
Espaces d'accueil	Masc	Fem	Masc	Fem	Masc	Fem	Masc	Fem	Masc	Fem	Masc	Fem	Masc	Fem	Masc	Fem	Masc	FEM	Masc	Fem
Region de Dakar	4519	5317	1740	3084	3602	3581	1342	1381	2989	3141	5946	4821	1418	1177	7447	9125	4226	6212	16716	11490
Departement de Dakar	2276	2996	977	2016	2004	1946	751	876	1095	1063	3296	2501	821	683	3612	5140	2019	3708	11564	8538
Departement Pikine	1804	1938	611	921	1306	1404	490	449	1466	1631	2238	2039	484	410	2736	2885	1179	1389	4215	2515

Source: BNR Senegal Janvier 1990

Il ressort du tableau que les régions de Thiès (16572 immigrés), de St-Louis (10767) et de Ziguinchor sont les principales pourvoyeuses de la région de Dakar. L'apport de l'étranger n'est pas négligeable, il atteint 28206. Un fait insolite qui a cependant son explication concerne l'importance de l'élément féminin dans les courants migratoires en provenance des régions de Thiès, Ziguinchor, Diourbel, Louga, Fatick, Kolda, citées par ordre d'importance. Ces femmes, plus nombreuses que les hommes dans la répartition des effectifs de migrants, sont en général des jeunes filles employées, aussitôt arrivées à Dakar, comme servantes. Elles contribuent certainement à gonfler les tranches d'âge entre 5 et 24 ans de Dakar et celles de Pikine entre 15 et 39 ans. En 1988 la population de Pikine, banlieue-dortoir créée en 1952 pour décongestionner les quartiers centraux de la capitale, atteint 619759 habitants ; elle manque de peu d'égaler celle de Dakar estimée à la même date à 680932. Au total l'agglomération Dakar-Pikine avait une population de 130069 habitants cela représentait près de 19 % de la population nationale, a elle abrite les effectifs de fonctionnaires et de scolaires les plus importants du pays. En 1987/88 presque la moitié des écoles de l'enseignement moyen général public et privé (100/235) se trouvait à Dakar ; la même année les différents départements de l'enseignement supérieur (facultés, Institut et Ecoles supérieures) réunissaient à Dakar environ 15234 étudiants. L'évolution du nombre de bacheliers est rapide ; en 1982 le nombre de diplômés était de 2134 ; en 1987 il atteint 3910. Actuellement, au moment où l'on annonce l'ouverture prochaine de la deuxième université à St-Louis, Dakar abrite environ 17000 étudiants. La région urbaine concentre aussi des établissements sanitaires qui ont une vocation nationale ; plus de la moitié des médecins, sage-femme et infirmiers y travaillent.

Mais c'est le port qui a donné à Dakar son caractère de carrefour commercial. Il est doté d'un terminal à conteneurs qui peut assurer un trafic de plus de 100000 conteneurs. Le trafic de ces dernières années s'élevait à environ 5 millions de tonnes en entrées et sorties.

L'aéroport international de Dakar-Yoff assure un trafic de 800000 passagers par an, ce qui lui vaut le 9e rang en Afrique.

L'industrie sénégalaise, la seconde en Afrique noire francophone après celle de la Côte d'Ivoire est concentrée à Dakar: aussi les neuf dixièmes des entreprises recensées au Sénégal sont-elles localisées dans la capitale et sa région ? Mais c'est le secteur tertiaire, en particulier le commerce, qui constitue l'activité principale de Dakar : en 1980 on a recensé 3000 emplois de commerce de détail dans le secteur formel et 24000 dans le secteur informel. Le commerce de gros employait à la même période près de 7000 personnes. Les évaluations font état aussi de 27700 emplois fournis par quelque 29 marchés permanents. Les autres activités du tertiaire (transports, banques, tourisme, hôtellerie) contribuent à donner à la capitale sénégalaise son caractère de métropole internationale. Tout cela entraîne une convergence quotidienne de demandes. Ainsi Dakar concentre-t-elle le nombre de chômeurs le plus élevé du Sénégal (cf Tabl ci-dessous).

Tableau 13 : Région de Dakar population urbaine :
 Pop résidente sénégalaise âgée de 6 ans et + selon
 le type d'activité

Nature	Occup.	Chom.	Et/élv	Foyer	Retrait	Autre
Masc	226594	86203	165390	--	21438	39106
Fem	73288	32904	128466	291575	1320	27385
Total	299382	119107	293856	291575	22758	66491

Comme annoncé plus haut, le monde rural en crise et les villes secondaires sans croissance véritable n'arrivent pas à retenir leurs populations. Celles-ci sont convaincues que les possibilités de promotion se trouvent à Dakar qui est devenue ainsi progressivement une énorme fourmilière humaine difficile à gérer. Les néocitadins rencontrent beaucoup de difficultés dont les plus courantes sont relatives au logement, à l'emploi, au transport.

4.2 - Problèmes d'insertion urbaine

L'administration coloniale a longtemps essayé de contrôler l'immigration en ville, en filtrant autant que possible les arrivées des autochtones. Ces derniers étaient assimilés à "une population flottante indésirable :...si la grande ville est une nécessité sur les points de débouchés commerciaux (ports, villes fluviales, grands marchés agricoles), elle n'en constitue pas moins un centre d'attraction vers lequel sont entraînés inéluctablement les déracinés et les oisifs. Ceux-ci, venant rechercher un travail problématique, ne tardent pas à être englobés dans une population flottante, où se recrutent les malfaiteurs de toute nature. Cette population flottante, véritable danger par ailleurs, au point de vue hygiène publique, milieu sous-alimenté, dans lequel les épidémies trouvent un terrain d'entretien et d'expansion particulièrement riche..."¹².

Aussi la population dite autochtone était-elle faiblement représentée dans les villes. Le tableau ci-après, tiré du recensement démographique des centres urbains de l'AOF de 1910 à 1950, est une bonne illustration.

¹² In développement des villes en AOF. Décongestionnement-lutte contre le vagabondage. Notes du 30 Mai 1934. Arch. Nat. Sénégal 21G49 (17).

Tableau 14: Populations autochtones dans les villes coloniales
de 1910 à 1950 (en milliers)

ANNEES VILLES	1910			1921			1931			1950		
	Pop Total	Pop Autoch	%	Pop Total	Pop Autoch	%	Pop Total	Pop Autoch	%	Pop Total	Pop Autoch	%
Dakar	24900	2397	10	32400	2331	7	54000	6600	12	257000	28100	11
Rufisque	12500	313	2	11300	168	2	14600	505	3	45000	920	2
St. Louis	22000	884	4	18100	620	3	29600	759	3	64000	4070	6

En effet, au temps colonial l'expansion des villes n'était pas libre ; des mesures discriminatoires étaient prises pour "le refoulement de mendians, vagabonds ; repris de justice... Il est de toute façon indispensable que le développement des grandes villes en AOF se poursuive au sein d'une collectivité policée". Il n'y a pas de doute sur la liberté que se donnait l'administration pour l'interprétation du terme "vagabondage". Aujourd'hui encore la ville a ses marginaux. Il s'agit des miséreaux des bidonvilles et des quartiers périphériques : mendians (lépreux blanchis, aveugles, handicapés moteurs, élèves coraniques, etc...) repris de justice, prostituées, fous, etc... Le terme qui les désigne est "ENCOMBREMENT HUMAIN". En 1989 les Autorités régionales de Dakar, réunies spécialement pour étudier ce volet social de la gestion de l'espace, ont révélé la présence de 90000 "mendians ; représentant 6 % de la population de la région. Parmi eux, les étrangers ressortissant essentiellement des pays du Sahel constituent 40 % environ. Sont également marginalisés les inadaptés, arrivés de fraîche date du milieu rural et qui s'entassent dans des espaces restreints, de mauvaise hygiène, vivant une prosmicuité dramatique. Ils se heurtent à de sérieuses difficultés d'insertion en milieu urbain; ils essaient d'assurer la survie en gérant, de façon solidaire entre ressortissants du même terroir, leur marginalité.

4.2.1 - Stratégies de fixation et conditions d'hébergement

Pour ces couches deshéritées les quartiers dits flottants sont les seuls cadres d'évolution accessibles à leur portée. Il s'agit de bidonvilles bâties dans les interstices du tissu urbain : tantôt c'est un terrain appartenant à un tiers, tantôt une zone destinée à l'édification de bâtiments publics ou le plus souvent un espace non aédificandi. L'habitat est généralement conçu à partir de morceaux de bois, de morceaux de carton ou de tôles en fer de récupération. Quelques vieux quartiers centraux, évoluant en taudis, se trouvent également progressivement abandonnés aux immigrés de fraîche date, en général d'origine rurale. L'exemple parfait est donné par le quartier de Médina¹³ où l'on constate un entassement des habitations, les constructions en dur se mêlant à celles en bois (baraqués); plus de 60 à 70 % de la surface des parcelles est bâtie. La taille de la cour est réduite au fur et à mesure de l'extension horizontale du bâti. L'extension verticale aussi est un investissement rentable, en ce sens qu'elle permet de multiplier les chambres à louer et d'augmenter ainsi la valeur locative. Dans le secteur Est de la Médina, qui a intéressé particulièrement Mme THIAM, la densité s'élevait à plus de 700 habitants/ha. Il n'y a pratiquement plus de cour dans les maisons. On utilise tout l'espace, les pièces réservées à la cuisine et au rangement disparaissent progressivement. Une parcelle abrite en moyenne 24,1 personnes : la pièce d'habitation fait office de chambre à coucher, de salle de séjour, le lieu de rangement pour la

¹³ Khadidiatou THIAM TALL : "Démographie et Urbanisation à Dakar le processus de la taudisation" de la Médina-Est, Mémoire de géographie UCAD 1988.

vaisselle, les meubles et les matelas-mousse. Les chambres sont en général séparées par un paravent en deux compartiments. Un cas de prosmicuité extrême est signalée chez un polygame qui a logé toute sa famille dans une seule et unique pièce ! L'exiguité des locaux n'est pas la seule contrainte mais le quartier également souffre de l'insuffisance d'équipements publics : 56,4 % seulement des parcelles sont branchées au réseau de la Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES) et disposent de l'eau courante mais aussi du branchement à l'égout. Les habitants qui n'ont pas accès à l'eau courante sont obligés de s'approvisionner aux rares fontaines publiques, donnant ainsi le spectacle ahurissant des quartiers faiblement urbanisés en plein centre ville. Au total la dégradation du patrimoine bâti et de l'environnement entraîne un déclin général qui contribue à maintenir le loyer mensuel des logements relativement bas. C'est une aubaine pour des immigrés à qui la position centrale du quartier permet de faire les premières démarches pour la recherche de l'emploi sans beaucoup dépenser en frais de transport. A partir de ce point stratégique presque tous les centres d'activité de la ville peuvent être joints à pied. N'empêche la Médina est un vrai taudis qui a fait l'objet de plusieurs projets de rénovation, mais les autorités ont régulièrement reculé devant certaines contraintes. Elles ont été plus promptes dans la démolition de la douzaine de bidonvilles que comptait le centre-ville et le déguerpissement des populations irrégulièrement installées.

Ces opérations ont contribué à la création de couronnes urbaines qui sont venues se greffer au tissu urbain, s'opposant à l'ancien noyau urbain. Ces nouveaux quartiers accueillent par conséquent les déguerpis des bidonvilles et des taudis qui appartiennent en vérité aux premières générations d'immigrés, glissant alors du centre ville vers la banlieue. En 1976 à Grand-Yoff, l'un des quartiers, avec Pikine, Thiaroye, Diamaguene, Hann, les Parcels Assainies, etc, qui est le point de chute le plus connu, 91,26 % des propriétaires fonciers étaient des immigrants, c'est-à-dire ils sont nés hors de Dakar ; 55,34 % parmi eux viennent du monde rural. Nés hors du milieu urbain, ils sont venus soit directement à Grand-Yoff soit ils ont habité un, deux, voire trois quartiers à Dakar avant de venir s'installer ici.

Encore embryon isolé du reste de la ville jusqu'en 1960, grignotant champs de manioc, d'arachides, de légume, Grand-Yoff¹⁴ a connu une extension spectaculaire ces 3 dernières décennies avec l'arrivée massive de ces "néocitadins" expulsés des bidonvilles : Angle-Mouss, Aynoumane, Baye-Gaïndé, Champ de Course, Diamaguène, Daroukhann, Fith-Mith, Gibraltar, Gueule-Tapée, Kip Coco, Ndondy, Nimzatt, Parc à Fourrage etc... Le quartier est également alimenté par des immigrés de fraîche date, bien que comme l'a fort justement souligné DIATTA (P.122) : "On ne quitte pas son village, sa ville

¹⁴ DIATTA A. L'évolution démographique d'un quartier de Dakar l'exemple de Grand Yoff (1960-1984). Mémoire de géographie 1985 U.C.A.D.

régionale parce qu'attiré par Grand-Yoff. C'est le mirage de Dakar en général qui est la cause de l'immigration". Mais à Dakar la ségrégation sociale, implacable rejette le campagnard pauvre, incomptént dépassé vers les quartiers populeux où fonctionnent admirablement les réseaux de solidarité traditionnels. Ainsi groupe Manjak (15,18% de la population après les Wolofs), groupe Diola (14%), renforcés des minorités mandingue, mancagne, balante de Grand-Yoff en 1976 un des quartiers les plus casamançais de la ville. On constate une solidarité qui se manifeste dans la volonté de ne pas se diluer dans l'immensité de la ville. Plutôt que de subir l'agression d'une culture urbaine conséquente les ruraux se recroquevillent sur eux-mêmes, créant des microcosmes facilement reconnaissables à des repères précis. Ainsi les Diolas se concentrent essentiellement dans les sous-quartiers de Léona, de Hkar-Yalla et de Taïba. Les Toucouleurs, le 3^e groupe après les Wolofs et Manjak, ont marqué les sous quartiers de Missirah, de Santhiaba, de Djiddah et de Darou Rahmene où ils sont prédominants. La toponymie est révélatrice. Les autres composantes ethniques ont la même récation et influencent à leur manière le paysage, voire la vie de certains secteurs du quartier.

A l'évidence il y a une stratégie de fixation à travers des migrations internes avant l'établissement définitif mais aussi à travers les groupements par affinité. FALL A.S s'est intéressé particulièrement à la vie des Sérères originaires des villages de Niakhar et de Ngayokhème : ces derniers sont fortement concentrés dans les quartiers comme Bène Tally, Fass, Grand-Yoff et Médina pour les ressortissants de Niakhar ; tandis que ceux de Ngayokhème préfèrent HLM Montagne et Bène Tally où ils vivent dans une prosmiscuité notoire. Tous ces gens ont continué à vivre à part et à obéir à des chefs choisis parmi eux.

Si la majorité des immigrés vit dans les quartiers spontanés, quelques uns trouvent cependant dans des foyers d'accueil créés par l'église des conditions de séjour plus douces. Les assistés sont en général des migrants saisonniers qui sont donc hébergés dans les foyers suivants :

- Le foyer géré par le Soeurs Françaises et qui fonctionne à partir de ses propres moyens. Situé au quartier Médina, il comprend une pouponnière recevant des enfants abandonnés et un internat pour les femmes Sérère et Diola immigrées et qui se destinent à la domesticité dans les différents ménages dakarois. L'internat est doté de salles de cours pour la formation théorique, de salles de formation ménagère et de dortoirs avec une capacité d'accueil de cinquante six places.

Le foyer Saint-Coeur de Marie, ouvert au quartier de Fass, assure la nourriture par des offres en nature : riz, huile, lait, etc... L'internat compte quelque cinquante deux pensionnaires.

Le foyer Anne Marie Riviera, situé à la Rue Vincent à Dakar-Plateau, prend en charge exclusivement des filles d'origine casamancaise : Diola et Mancagne. Il s'agit essentiellement de les assurer le gite et les placer de préférence auprès d'employeurs européens, ou libano-syriens ou encore de nationaux aisés.

Enfin la stratégie de fixation comporte également des variantes dont les plus courantes concernent les immigrés hébergés par leur employeur. Dans ce cas, notamment quand il s'agit des servantes le gite et le repas sont fournis gratuitement, sans aucune influence sur le niveau de rénumération elles peuvent éventuellement disposer librement du week-end et rejoignent alors leurs compatriotes dans les bouges des bidonvilles ou des quartiers périphériques. Une autre catégorie de privilégiés se scrutent parmi ceux qui ont eu la possibilité de rejoindre dans les cités résidentielles des parents confortablement installés. Ces derniers sont eux même des immigrés, la condition d'immigré n'excluant pas l'épanouissement par le travail, par des investissements judicieux. Ce dont rêve tous les candidats à l'exode rural.

4.2.2 - Stratégies d'insertion professionnelle

En général les stratégies d'insertion prennent en charge à la fois les questions de logement et d'emploi. C'est par exemple les cas cités plus haut et relatifs à l'encadrement dans les foyers, c'est tout aussi vrai dans les réseaux de solidarité ou les immigrés de la génération qui ont réussi leur insertion font venir des parents et les aidant ensuite à trouver un emploi. "Il importe de souligner une importante conséquence de la prédominance de l'agriculture sur l'emploi urbain. En raison de la sensibilité de l'économie aux variations climatiques et aux fluctuations des cours mondiaux (des produits d'exportation du Sénégal), l'offre de main d'œuvre urbaine a tendance à s'accroître lorsque les campagnes sont menacées par la stagnation et à diminuer lorsque le secteur agricole enregistre une reprise"¹⁵. Pour les ressortissants du milieu rural, dont le niveau d'instruction est faible ou nulle, il n'y a pas d'autres alternatives que les petits emplois, voire les activités informelles. Le principe consiste à essayer jusqu'à trouver un "bon créneau". Une analyse fine de ce secteur d'activités permet d'identifier des monopoles de fait : les peul guinéens contrôlent la filière frutière ; les sérère la vente de quelques produits du crû ; les originaires de la région de

¹⁵ Banque Mondiale : Mémorandum sur le secteur urbain : Sénégal. DC de la Banque Mondiale Division urbaine. Département des Projets - Région Afrique de l'Ouest 32 dec 1983 progressivement des cadres nationaux aux expatriés. ainsi jusqu'aux années 1970 y eut-il une absorption quasi automatique des produits du système de formation, comme les emplois subalternes ne manquaient les ruraux à la formation nulle (plantons, chauffeurs, personnel de service dans les hôtels, force de l'ordre, manoeuvre, etc...). La gestion d'une situation de facilité fit oublier la nécessité de planifier et la fonction publique passa de la pénurie à la plethore.

Diourbel, plus connu sous l'appellation "Bawol-Bawol" sont entrés de réussir une percée remarquée dans le commerce du demi gros mais aussi dans le commerce spécialisé de l'électronique et des cosmétiques, etc... Les migrants saisonniers, de loin les plus nombreux à venir à Dakar, limitent leurs ambitions à des emplois très modestes : gardien, manutentionnaire, apprenti, commerçant détaillant etc... pour les hommes ; lingères et servantes pour les femmes. Une lecture de la structure démographique des départements de Dakar et de Pikine révèle que les femmes ont constitué la majorité des immigrés de dernière génération (résidence antérieure - 5 ans) : il s'agit essentiellement de jeunes filles diola et sérère âgées de 9 à 25, voire 39 dans le cas de Pikine. La propension à la migration est particulièrement sensible chez celles-ci ; il faut en chercher la raison dans l'aspiration à l'émancipation mais l'hypothèse la plus plausible est le retardement du mariage chez les filles de ces deux groupes ethniques. Alors qu'on constate une grande précocité du mariage au Sénégal ; chez les sérère et les diola l'âge de la première union est respectivement 16,9 ans et 18,3 ans.

Ainsi ces filles aménagent-elles à l'âge de l'adolescence un "Temps de migration" ou simplement des "Temps de travaux" en ville dont le produit permet d'acquérir certains effets (vêtements, parure, ustensiles...) en prélude à leur mariage prochain.

Au palier, au dessus des migrants saisonniers, on trouve des néocitadins qui ne sont pas encore à l'abri des vicissitudes de "l'aventure urabaine" ; ils sont vulnérables aux risques que fait courir l'instabilité de l'emploi salarié. Ils pratiquent une migration semi-définitive, laissant une partie ou la totalité de la famille au village.

Les immigrés de première génération symbolisent l'insertion urbaine réussie. Ils ont leur propre logement à Dakar mais au plan professionnel également ils occupent des fonctions administratives dans les secteurs privé et public qui font des citadins à part entière. Ils justifient d'une expérience urbaine de plus de vingt ans, ils sont venus sous l'europhile d'une économie favorable. En effet au Sénégal la structure de l'emploi est restée pendant longtemps le reflet de l'administration coloniale ; la fonction publique, et même le privé ont opéré à une substitution progressivement des cadres nationaux aux expatriés. Ainsi jusqu'aux années 1970 y eut-il une absorption quasi automatique des produits du système de formation, comme les emplois subalternes ne manquaient les ruraux à la formation nulle (plantons, chauffeurs, personnel de service dans les hôtels, force de l'ordre, manœuvres, etc...). La gestion d'une situation de facilité fit oublier la nécessité de planifier et la fonction publique passa de la pénurie à la plethore.

Les années 1980 marquent une ère de restructuration où l'Etat a entrepris des mesures d'austérité qui ont retenti brutalement sur le secteur de l'emploi : exemples

Le taux de croissance des effectifs a baissé.

Des compressions importantes ont secoué les secteurs financiers, économiques des entreprises privées les possibilités d'insertion de main d'œuvre furent alors réduites ; donc la capacité d'insertion des villes s'en ressentie fortement en 1988. Dakar comptait 119107 chômeurs déclarés (cf tabl N°) démographique des centres urbains de l'AOF de 1980 à 1950, est une bonne illustration.

En conséquence on assiste à une hypertrophie du secteur des activités informelles c'est un four tout dont le petit commerce agressif sur les trottoirs (commerce ambulant ou à l'étal) est l'expression la plus manifeste. La dégradation de la vie social revêt plusieurs aspects, à travers par exemple l'augmentation de la charge sociale dans les villes, la recrudescence de la délinquance, etc... En ville, espace universel ouvert à tous les courants, la crise des valeurs a atteint la fraction la plus importante de la population, la jeunesse, c'est dans ce contexte que les forces vives du monde rural viennent tenter leur chance, viennent revendiquer le droit à l'épanouissement ; ils caressent le rêve, l'espoir de faire rapidement de l'argent liquide et retourner aider les victimes du mal développement restées au village, épater également les camarades d'âge, candidats éventuels à l'exode rural.

4.3 - Relation avec les zones de départ

En effet au Sénégal les barrières sont surtout des disparités entre les milieux économiques urbain et rural et entre les campagnes ayant un avenir possible et les autres dont l'avenir reste douteux. Ceux qui vont à la découverte du monde extérieur et des avantages qu'ils peuvent y retirer entretiennent avec le pays d'origine des rapports variés selon le niveau d'insertion urbaine.

La forme de correspondance la plus courante et la plus étudiée est l'envoi de pécules. La forme d'utilisation du revenu de migration détermine de façon circonstancielle la nature des rapports avec la zone de départ : les dépenses les plus courantes sont les suivantes :

- a - Paiement d'impôt
- b - Achat complémentaire de nourriture
- c - Renforcement du cheptel
- d - Mise en valeur des terres : utilisation d'une main d'œuvre agricole salariée et acquisition de machines aratoires pour compenser leur absence.
- e - Construction en dur de la maison familiale
- f - Participation aux efforts de développement du terroir
- g - Dot
- h - L'argent rapatrié finance également l'émigration.

Une étude sur les mouvements des caisses d'épargnement et sur les envois et paiement de mandats a montré que les bureaux de poste des zones de départ étaient parmi ceux qui réalisaient le plus de recette après Dakar. Il convient cependant de signaler la tendance à investir hors du terroir d'origine: Francine KANE (5) a relevé chez les SONINKE, originaires du Haut Sénégal et surtout migrants internationaux, la tendance à investir dans les quartiers de Dakar et non plus au village natal. Aussi dans les quartiers de Fass Delorme, de Grand-Dakar, de Grand-Yoff ont-ils accaparé plusieurs parcelles libres à haut prix. Il s'agit en général de jeunes chefs de ménage qui achètent et construisent sur ces terrains des "casernes locatives" rapportant 20 à 30.000 F CFA/mois. Ce transfert de l'argent rapatrié vers l'investissement immobilier, hors du pays d'origine prend de l'ampleur .Il serait intéressant de savoir le degré d'implication des émigrés dans le programme immobilier des "Parcelles Assainies" à Dakar.

L'énumération de ces postes de dépense ne doit pas nous abuser; car l'impact de revenu de migration reste faible. Une part dérisoire de l'épargne est orientée vers l'investissement productif, la majeure partie alimentant la consommation et parfois des dépenses somptuaires. Il se fait alors sentir l'impérieuse nécessité de mieux gérer ces capitaux en les mieux orientant, en mieux les fructifiant.

Mais face à la saignée des régions productives, la question qui préoccupe est relative à la possibilité qu'elles ont de réutiliser jamais la force de travail expatriée à leur développement, et dans quelles conditions ! Dans la perspective du retour, on peut dégager les catégories de migrants suivants:

a/ - Les migrants saisonniers : ils n'apparaissent pas de façon évidente dans les résultats des recensements. En effet est considéré comme migrant toute personne ayant séjourné 6 mois à l'extérieur ; ils sont cependant recensés parmi les visiteurs ou passagers. Ce qui pourrait prêter un peu à confusion. Pour cette catégorie, les rapports avec la zone de départ sont très suivis; non seulement ils envoient des pécules mais ils retournent à la saison humide pour participer aux travaux champêtres .

b/ - Le groupe pratiquant la migration semi-définitive a encore des attaches solides avec le pays d'origine ; une partie ou toute la famille les y attend. Mais également pour éviter de perdre des terrains de culture que là continue reconnaît libres de tout apanage des qu'ils retournent en friche, ils passent des contrats d'exploitation avec des métayers suivant des formules presqu'identiques partout. C'est dans ce groupe qu'on retrouve tous ceux qui ont réagi à la sécheresse par l'exode. Avec le retour à la normale des conditions climatiques, il y a une tendance au retour. Comment interpréter autrement le courant de direction région de Dakar vers région de Kaolack, ou encore comment expliquer le solde migratoire positif de la de saint-louis dans l'enquête "dernière migration 1988" alors qu'il était négatif pour celle de la migration durée de vie.

c/ - Enfin des anciens migrants dont l'établissement semble être définitif ont en général bien réussi leur insertion urbaine. Ils maintiennent le contact en faisant de leur maison le pied-à-terre en milieu urbain ; ils sont également les correspondants privilégiés des parents qui veulent régler à distance des problèmes administratifs leurs séjours dans la zone de départ ont courts et surtout circonstanciels (cérémonies familiales). La nostalgie les pousse à créer dans les villes d'accueil, voire à l'échelle nationale, des associations culturelles regroupant les ressortissants de la même patrie. Malheureusement le retour à la source n'est pas toujours évidente, les manifestations étant le plus souvent organisés dans la zone d'accueil. Parmi les "sédentarisés", on compte particulièrement les diplômés de l'école française. Car si les écoles de brousse ont proliféré les premières décennies de l'indépendance, les enseignements moyen, secondaire et supérieur sont dispensés presqu'exclusivement dans les centres urbains. Les effets de décentralisation sont encore timides. Aussi en milieu rural quelques rares bourgs sont-ils équipés d'établissement moyen ; on peut citer Dabo, Darah, Fimela, Gadiaye, Goudomp, Kanel, Mboro, Mboumba, Niakhar, Samine, Sébikotane, Tanaff, Tiadiaye, Thilogne, Thionk-Essyl, etc... En général élèves et étudiants retournent passer les vacances dans leurs milieux d'origine, mais une fois les études achevées ils s'installent en ville où les possibilités d'emploi sont plus évidentes.

Ces émigrés de 1^{er} génération, intellectuels ou autres corps de métier, ne rentrent qu'à la cessation de toute activité ; et encore seule une faible minorité retourne. Au cours d'une enquête menée en 1985 dans la vallée du Sénégal, nous avons recensé beaucoup des retraités. La durée de séjour hors du lieu de naissance va de 4 à 23 ans ; la majeure partie, soit les 63 %, a passé 11 à 20 ans de sa vie à l'extérieur, 12 % pendant plus de 21 ans. Il s'agit en général de séjours entrecoupés de plusieurs visites en village, notamment pour des congés. Ces travaux de terrain nous ont donné l'occasion de tester également les possibilités de réinsertion dans l'économie locale des expatriés. Les résultats n'autorisaient pas un optimisme béat. Les candidats au retour ne sont pas nombreux quoique les conditions de séjour à l'extérieur, en France particulièrement sont devenues plus faibles et les risques de chômage permanents. S'ils sont dans donc unanimes à décrier les mauvaises conditions qui leur sont faites, pourtant ils ne réagissent pas tous de la même manière : ainsi si d'aucun pensent que la dégradation de la situation est irréversible et qu'il est urgent de rentrer, d'autres estiment que revenir tremper dans la misère du Sahel, sans espoir d'assurer la survie de la famille est suicidaire. Les tenants de cette hypothèse qui n'ont pas en réalité de problème majeur de séjour, trouvent qu'il est en effet plus sécurisant de demeurer encore à l'extérieur jusqu'à la retraite et bénéficier alors de la pension. Ils sont partis donc pour la durée de leur vie active légale. Ceux qui, par contre, sont confrontés à des situations intenables en Europe se sont redéployés. Vers les pays de l'Afrique centrale et australe, mais aussi vers les Amériques.

En réalité, l'urbanisation est irréversible et elle se réalise au détriment du Monde rural. La ville ne rend que partiellement ce qu'elle lui a pris. Ce ne sont pas les pécules destinés à épouser des dettes, à payer l'impôt ou à entretenir une population de vieillards, de femmes et d'enfants, les rescapés de l'exode affectés par la sécheresse, qui changeront grand-chose ?

V- RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

De ce travail qui n'était qu'une compilation des données existentes sur les migrations au Sénégal nous pouvons tirer les conclusions suivantes:

- Une intense mobilité des sénégalais récemment tournée vers les villes et vers l'extérieur. C'est la dégradation des conditions économiques en milieu rural et d'une façon générale au Sénégal qui explique les départs massifs en direction du milieu urbain et de l'extérieur.

- Une forte urbanisation qui augmente très rapidement. Les deux causes les plus importantes de cette urbanisation galopante étant l'exode rural intense et la forte croissance démographique du pays.

- Au contact des nouvelles mutations économiques et sociales qui s'opèrent à tous les niveaux, des stratégies migratoires nouvelles sont nées aussi bien pour quitter les zones de départ que pour s'insérer dans les zones d'arrivées. Des problèmes nouveaux et cruciaux sont nés et demandent des solutions urgentes aussi bien dans les zones d'accueil que dans les zones de départ.

- L'urbanisation caractérisée par l'accroissement devenu intolérable de la population de la métropole dakaroise et de la mort par asphyxie économique de la plus part des villes secondaires pose de nouveaux défis à relever au niveau de l'occupation de l'espace, des transports, de l'environnement en un mot de la qualité de la vie.

Face à tous ces problèmes, voici quelques recommandations pour aider les décideurs à proposer des solutions .

- Il faut favoriser une nouvelle répartition plus équilibrée de la population par des actions de développement dans les zones de départ pouvant offrir une alternative aux candidats à la migration. Sinon la migration anarchique va continuer avec son cortège de dégradation de l'environnement comme le déboisement inconsidéré résultat de la persistance de l'agriculture extensive et d'une croissance démographique élevée.

A ce niveau, la Déclaration de Politique de Population adoptée en 1988 ainsi que le plan d'action qui en a résulté ont donné une place importante à la redistribution de la population et à l'étude des phénomènes qui en sont des contraintes comme les migrations.

- On sait d'une façon générale mais empirique que la mobilité internationale aussi bien temporaire que définitive est très importante au Sénégal. Mais des études spécifiques à ce phénomène sont nécessaires pour en saisir l'ampleur et les caractéristiques, surtout que l'on ne peu jamais prévoir quand est-

ce que, ces migrants très mal acceptés dans les pays d'accueil avec la dégradation des conditions économiques, risquent de nous être retournés sous le coup de tête d'un dirigeant africain où sous la pressions des opinions publiques européennes de plus en plus hostiles aux étrangers.

- Dans le même ordre d'idée, un Centre comme le Cerpod devrait initier un projet d'échange de données entre pays de la sous -régions.

A N N E X E I

I - AFRIQUE

CAP-VERT :

- Convention sur la circulation des personnes, signée à Dakar le 11 Juin 1976

- . Loi 77-34 du 10 Juin 1977
- . J.O. 4561 du 7 Mai 1977, P.482.

- Convention sur l'établissement des personnes, signée à Dakar le 11 Juin 1976

- . Loi 77-4834 du 10 Avril 1977
- . J.O. 4561 du 7 Mai 1977, P.485.

COMORES :

- Accord technique en matière de personnel, signé à Moroni le 10 Juillet 1977

- . Décret 77-923 du 21 Octobre 1977
- . J.O. 4595 du 12 Novembre 1977.

CONGO :

- Accord sur l'emploi, le séjour et la circulation des travailleurs signé le 28 Juin 1974 :

- . Décret 75-872 du 23 Juillet 1975
- . J.O. 4443 du 30 Août 1975, P.1245.

GABON :

- Accord de coopération en matière de personnel, signé à Libreville le 4 Septembre 1972 :

- . Loi 73-41 du 4 Décembre 1973
- . J.O. 4333 du 29 Décembre 1973, P.2266.

- Accord sur la circulation de l'emploi et le séjour, signé à Libreville le 3 Septembre 1972 :

- . Loi 73-65 du 19 Décembre 1973
- . J.O. 4333 du 29 Décembre 1973, P.2280.

- Accord de coopération en matière de personnel, signé à Libreville le 4 Septembre 1972 :

- . Décret 73-1161 du 29 Décembre 1973
- . J.O. 4336 du 19 Janvier 1974, P.75.

- Accord sur la circulation de l'emploi et le séjour, signé à Libreville le 3 Septembre 1972 :

- . Décret 74-121 du 29 Janvier 1974
- . J.O. 4341 du 23 Février 1974, P.232.

GAMBIE :

- Echanges de lettres sur la circulation des personnes, des 15 Février et 27 Mai 1966 :

- . Décret 67-224 du 3 Mars 1967
- . J.O.. 3882 du 18 Mars 1967, P.433.

- Accord de coopération en matière de personnel, signé à Bathurst le 21 Octobre 1969 :

- . Loi 71-16 du 3 Février 1971
- . J.O. 4148 du 20 Février 1971, P.162.

GUINEE-BISSAU :

- Convention d'établissement, signée à Bissau le 8 Janvier 1975 :

- . Loi 76-39 du 9 Avril 1976
- . J.O. 4492 du 15 Mai 1976, P.765.

- Convention sur la circulation des personnes, signée à Bissau le 8 Janvier 1975 :

- . Loi 76-40 du 9 Avril 1976
- . J.O. 4492 du 15 Mai 1976, P.765.

MALI :

- Convention sur les prestations familiales et les accidents du travail signée à Bamako le 15 Mai 1965 :

- . Décret 66-781 du 15 Octobre 1965
- . J.O. 3854 du 5 Novembre 1968.

- Accord sur le règlement des droits des ressortissants, signée à Bamako le 8 Juin 1963 :

- . Décret 63-437 du 2 Juillet 1963
- . J.O. 3617 du 22 Juillet 1963.

MAROC :

- Convention d'établissement, signée à Dakar le 27 Mars 1964 :
 - . Décret 63-766 du 19 Novembre 1963
 - . J.O. 3728 du 27 Février 1965, P.197.

MAURITANIE :

- Convention sur la sécurité sociale sociale, signée à Nouakchott le 8 Octobre 1972 :
 - . Loi 73-43 du 14 Décembre 1973
 - . Ratification le 31 Janvier 1974.
- Accord sur l'emploi et le séjour des travailleurs, signé à Nouakchott le 8 Octobre 1972 :
 - . Loi 73-63 du 19 Décembre 1973
 - . Ratification le 31 Janvier 1974.
 - . J.O. 4333, du 29 Décembre 1973, P.2280.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

- Accord sur la coopération en matière de personnel, signé à Dakar le 6 Juin 1973 :
 - . Loi 73-57 du 19 Décembre 1973
 - . Ratification le 31 Janvier 1974.
 - . J.O. du 29 Décembre 1973, P.2276.

TCHAD :

- Accord de coopération en matière de personnel, signé à Fort-Lamy le 29 Mai 1970 :
 - . Décret 72-341 du 21 Mars 1972
 - . J.O. 4221 du 29 Avril 1972, P.643.

BELGIQUE :

- Accord sur l'assistance technique en personnel, signé à Dakar le 1er Juillet 1968 :
 - . Décret 70-289 du 13 Mars 1970
 - . J.O. 4096 du 4 Avril 1970, P.330.
- Protocole personnel belge du Clad, signé à Dakar le 28 Février 1975 :

FRANCE :

- Accord de prise en charge des fonctionnaires et magistrats français détachés :
 - . Décret 61-087 du 7 Mars 1961
 - . J.O. 3443 du 1er Avril 1961, P.478.
- Convention sur la circulation des personnes, signée à Dakar le 21 Janvier 1964 :
 - . Décret 64-396 du 30 Mai 1964
 - . J.O. 3689 du 27 Juin 1964, P.789.
- Convention sur le concours en personnel, signée à Paris le 29 Mars 1974 :
 - . Décret 76-1125 du 4 Décembre 1976
 - . J.O. 4545 du 31 Janvier 1977, P.100.
- Convention sur l'établissement des personnes, signée à Paris le 29 Mars 1974 :
 - . Décret 76-1132 du 4 Février 1976
 - . J.O. 4545 du 31 Janvier 1977, P.121.
- Convention sur la circulation des personnes, signée à Paris le 29 Mars 1974 :
 - . Décret 76-1187 du 11 Décembre 1976
 - . J.O. 4572 du 25 Juin 1977, P.833.
- Convention sur la sécurité sociale, signée à Paris le 29 Mars 1974 :
 - . Décret 76-1143 du 4 Décembre 1976
- Accord complémentaire sur la sécurité sociale des marins, signé à Paris le 29 Mars 1974 :
 - . Décret 76-1144 du 4 Décembre 1976.

O.C.A.M.

- Convention générale d'établissement, signée à Tananarive le 8 Septembre 1961 (U.A.M.)
 - . Loi 62-22 du 20 Février 1962
 - . J.O. 3512 du 26 Février 1962, P.379.
- Protocole sur la circulation des personnes, signé à Tananarive le 23 Mars 1962 (U.A.M.) :
 - . Décret 63-766 du 19 Novembre 1963
 - . J.O. 3659 du 3 Février 1964, P.163.
- Convention sur la sécurité sociale, signée à Fort-Lamy :
 - . Loi 77-91 du 29 Novembre 1977

O.I.T

- Convention générale O.I.T. (Genève 1919).
- Convention N° 4, 1919 : Travail de nuit des femmes.
- Convention N° 5, 1919 : Age des mineurs dans industrie.
- Convention N° 6, 1919 : Travail de nuit des enfants dans industrie.
- Convention N° 41, 1943 : Travail de nuit des femmes.
- Convention N° 84, 1976 : Droit d'association (territoires non métropolitains).
- Convention N° 87, 1948 : Liberté syndicale et protection du droit syndical.
- Convention N° 95, 1949 : Protection du salaire :
 - . Adhésion le 2 Novembre 1960 ;
 - . Loi 62-46 du 13 Février 1962.
- Convention N° 11-1421 : Droit d'association dans l'agriculture
 - . Loi 64-13 du 24 Janvier 1964.
- Convention sur les instruments d'amendement à la convention de l'O.I.T. :
 - . Décret 64-005 du 6 Janvier 1964 ;
 - . J.O. 3658 du 1er Février 1964, P.157 ;
 - . J.O. 3682 du 23 Mai 1964.
- Convention N° 98 : Principes du droit d'organisation et de négociation collective.
- Convention N° 105 : Abolition du travail forcé :
 - . Décret 64-004 du 6 Janvier 1964 ;
 - . J.O. 3668 du 16 Mars 1964, P.347.
- Convention N° 10 : Age d'admission au travail des enfants dans l'agriculture.

- Convention N° 19 : Egalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux en matière de réparation d'accident de travail.
- Convention N° 52 : Congés annuels payés.
- Convention N° 81 : Inspection du travail dans l'industrie et le commerce.
- Convention N° 89 : Travail de nuit des femmes occupées dans l'industrie.
- Convention N° 96 : Bureaux de placement payants.
- Convention N° 99 : Méthode de fixation des salaires minima dans l'agriculture.
- Convention N° 100 : Egalité de rénumération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale.
- Convention N° 101 : Congés payés dans l'agriculture.
- Convention N° 102 : Somme minimum de sécurité sociale :
 - . Décret 64-007 du 9 Janvier 1964 ;
 - . J.O. 3668 du 16 Mars 1964, P.349.
- Convention N° 120 : Hygiène dans le commerce et les bureaux.
- Convention N° 121 : Prestations d'accident du travail et maladies professionnelles.
- Convention N° 122 : Politique de l'emploi :
 - . J.O. 3828 du Juin 1966, P.681.
- Convention N° 125 : Brevets de capacité de pêcheurs 1966:
 - . Loi 68-13 du 14 Juin 1968 ;
 - . J.O. 3968 du 29 Juin 1968, P.714.
- Convention N° 111 : Discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Convention N° 116 : Révision de la convention O.I.T.
- Convention N° 117 : Objectifs et normes da base de politique sociale :
 - . Décret 68-817 du 19 Juillet 1968 ;
 - . J.O. 3978 du 3 Août 1968, P.951.
- Convention : Instrument pour l'amendement à la constitution de l'O.I.T. :

- . Loi 73-21 du 3 Avril 1973 ;
. J.O. 4289 du 14 Avril 1973, P.894.
- Convention : Amendement à la convention de l'O.I.T. :
 - . Décret 75-1127 du 24 Novembre 1975
 - . J.O. 4467 du 19 Janvier 1976, P.84.
- Convention N° 135 : Protection des représentants des travailleurs :
 - . Décret 76-642 du 15 Juin 1976 ;
 - . J.O. 4502 du 10 Juillet 1976, P.1025.

ANNEXE 11

Differentes enquetes menees au Senegal sur la migration
et l'urbanisation

Operations	Migration Duree de vie	Derniere Migration	Duree de Residence	Residence a une date	Definition de la Residence	Definition du milieu urbain	Disponibilite des donnees
Enquete demographique 1960	OUI	NON	NON	NON	6 mois dans la residence actuelle	Toutes les localites erigees en commu- nes	These de Verierre
Enquete demographique 1970	OUI	NON	NON	NON	Idem	Localites de plus de 10000 hbts 5000-10000 semi urbain	Publications
Recensement 1976	OUI	NON	NON	NON	Idem	Toutes les localites de 10000 hbts et plus et toutes les communes	Publications donnees sur bandes pour le Mainframe
Enquete main- d'oeuvre et migration 1979	OUI	OUI	OUI	NON	Idem	Localites de 10000 hbts et plus	Donnees sur bandes pour le Mainframe
Recensement 1988	OUI	NON	NON	OUI	Idem	Toutes les localites de 10000 hbts et plus et toutes les communes	Donnees sur bandes et sur micro-ordinateur

BIBLIOGRAPHIE

- VERNIERE Marc (1977) Dakar et son double Dagoudane Pikine
Paris Bibliothèque Nationale 278 p.
- GUIBERT J.J (1981) Le rôle des villes secondaires dans l'aménagement du territoire au Sénégal
- TREBILLON (1969) Urbanisation et Colonisation au Sénégal
- SECK A. (1970) Dakar, Métropole Ouest africaine Dkar IFAN... P
- BUGNICOURT.J. (1971) Disparités régionales et aménagement du territoire en Afrique - Paris A. COLLIN 335 P
- COLVIN, L.G et COLL. Les migrants et l'économie monétaire en Sénégambie
Agence des E.U pour le Développement International avec l'Université de Maryland Baltimore County 327 P
- DAUMAS. M.(1980) Evolution et disparités de la croissance urabaine à Ziguinchor (Sénégal). Mémoire de Maîtrise Option Aménagement du Territoire Université d'Orléans La-Source Centre Supérieur d'Etudes Nigériennes 106 P.
- PELISSIER. P. 51966) Les Paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance - Saint-Yriex
- AMIN. S. (1974) Les Migrations en Afrique de l'Ouest Londres, Oxford Press University
- AMSELLE. J.L. (1976) Les Migrations africaines : réseaux et processus migratoires - Paris Ed. F. MASPERO.
- DIATTA A. (1985) L'Evolution démographique d'un quartier de Dakar l'exemple de Grand-Yoff (1960-1984). Mémoire de maîtrise de géographie Université CAD Dakar 208 P
- MBAYE .Kh. (1980) L'Evolution Récente de la ville de Thiès. Mémoire de maîtrise de géographie Université CAD Dakar 54 P
- ELA J.M. (1983) La ville en Afrique noire. ed KARTHALA - Paris 219 P
- FALL. A.S (1987) La Migration Rurale urbaine des Sereer du Sine vers Dakar et sa banlieue : le cas des ressortissants de Niakhar, Ngayokhème et Sob, Mémoire de maîtrise de sociologie Université CAD.
- FALL. A.S. (1988) Réseaux migratoires des Sereer à Dakar. Approches sociologiques. Mémoire de DEA Université de Dakar 99 P

- SALL. A. (1987) De l'Aftout en Mauritanie vers Dakar au Sénégal
Etude d'un cas de migration : les negro-beïdanes de Mauritanie. Mémoire de DEA University CAD.
- DIALLO. S. (1981) Contribution à l'étude du phénomène de la migration au Sénégal. Les jeunes filles sereer et diola à Dakar
Mémoire de maîtrise de sociologie Université CAD.
- LACOMBE. B. (1977) Exode rural et urbanisation au Sénégal. Sociologie de la Migration des sereer de Niakhar vers Dakar en 1970. Travaux et Document de l'ORSTOM N°73 Paris.
- BALDE. M.S. Un cas typique de migration interafricaine :
l'immigration des Guinéens au Sénégal.
- RISS M.D. (1982) Condition féminine et Développement économique en milieu rural dans la région de Kaolack (Sénégal). Thèse de IIIe Cycle Université Louis Pasteur Strasbourg I, 353 P.
- LERICOLLAIS. A. Peuplement et Migrations dans la Vallée du Sénégal
in cah. ORSTOM, Ser.-----Vol XII, N°2 1975 PP123-136
- BA. Ch. 19892 Identité urbaine et Perspectives pour la jeunesse, cas de Louga. Conférence du 24 Septembre 1982 à Louga.
- BA. Ch. 1982 Les Peul du Sénégal. Etude géographique thèse de doctorat d'Etat Université Paris VII 3541 + annexes
- MARCOUX. R. 1989 De la Théorie urbaine à la pratique statistique : Essai sur le concept de l'urbain et sans apport pour la démographie africaniste. Ph.D Université de Montréal 51 P et annexes.
- MASSELIERE .B. 1979 Les Dynamismes socio-politiques agraires du Cayor central et septentrional (Sénégal). Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales/Centre National de la Recherche scientifiques - Paris.
- SOUMAH. M et COLL 1989 SENEGAL ed. Jeune Afrique
- MBODJI F.G. 1989 Interprétation des résultats préliminaires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 au Sénégal. in Historiens géographes du Sénégal N°4-5 Septembre 1989.
- PHILIPPE David (1980) Les Navetanes - Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie des origines à nos jours. Dakar, MEA, 525 P.
- Ousmane GOUNDIAM, La liberté de circulation en Afrique Francophone in Revues Juridique et Politique Indépendance et Coopération. IDEF - Paris N°1-2 Janv-Mars 1980 PP 45-70.

- Ibrahima FALL De la Liberté de circulation et d'établissement dans les communautés de l'Afrique de l'Ouest in Revues Juridique et Politique Indépendance et Coopération IDEF - Paris N°1-2 Janv-Mars 1980 PP 92-104.
- Laity KAMA La condition des étrangers au Sénégal in Revues Juridique et Politique Indépendance et Coopération IDEF - Paris N°1-2 Janv-Mars 1980 PP 171-189.
- Abdoul Aziz BA L'Immigration des travailleurs sénégalais en France in Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération N°1-2 Janv-Mars 1980 - IDEF Paris.
- CAUSSE M.J. La Moyenne Vallée du Sénégal (Etude socio-économique)
- NDOYE Th. Paris, PUF/INSEE/FAC ; 368 P..
- Cheikh Guèye Analyse spatiale des migrations au Sénégal (Mémoire de Maîtrise Louvain-La-Neuve 1986.
- Ibrahima SARR Effets des projets de développement sur les indices de migration DAT 1986.
- BNR SENRGAL Résultats préliminaires du RGPH/88 Mars 1989.
- BNR SENEGAL Principaux Résultats de l'échantillon au 1/10e du RGPH/88 Septembre 1989.